RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

Pays Fouesnantais
Communauté de Communes

BÉNODET - CLOHARS-FOUESNANT - FOUESNANT - GOUESNAC'H - LA FORÊT-FOUESNANT - PLEUVEN - SAINT-ÉVARZEC

SOMMAIRE

4 INSTITUTION ET FONCTIONNEMENT

5 La communauté

9 Les moyens humains

10 Les moyens financiers

14 FAIRE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

15 Eau potable et assainissement

18 Préservation du milieu naturel

20 VALORISATION DE LA RESSOURCE

24 STRUCTURER LE TERRITOIRE

25 Aménagement de l'espace

28 Équipements structurants

31 Travaux

34 ÉCONOMIE DU TERRITOIRE

35 Développement économique

36 Promotion touristique

38 PETITE ENFANCE

39 Le relais petite enfance

41 Les multi-accueils

Conception, réalisation et rédaction - CCPF

INSTITUTION ET FONCTIONNEMENT

LA COMMUNAUTÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil communautaire se compose de 36 élus issus des 7 communes du Pays Fouesnantais. Cette instance est l'organe délibérant de la CCPF. Il est chargé d'examiner et valider les projets engagés par la communauté de communes.

Bénodet
5 conseillers
Christian PENNANECH
Liesbeth VAN-HORNE
Jean-Christophe CORBEL
Sylvie BOURHIS
Christophe LABORY

Clohars-Fouesnant
3 conseillers
Michel LAHUEC
Yannick CONNAN
Gilberte LE NAOUR

Gouesnac'h
4 conseillers
Jean-Pierre MARC
Sandrine BASSET
William CALVEZ
Bernard LE NOAC'H

La Forêt-Fouesnant
5 conseillers
Daniel GOYAT
Marie-Françoise COSQUERIC
Robert LE NAY
Dominique HAMON
Marie HELAOUET

Pleuven
4 conseillers
David DEL NERO
Corinne MARTIN
Christian RIVIERE
Mona CASELLINO

Fouesnant
9 conseillers
Roger LE GOFF
Laure CARAMARO
Bruno MERRIEN
Cécile TABARLY
Laurent LE CAIN
Christine JAN
Gildas CORNEC
Cindy BACCON
Maxime SIMON
Vincent ESNAULT

Saint-Evarzec
5 conseillers
René ROCUET
Fanny CARRIÉ
Jérôme GOURMELEN
Cécile SIMONOU
André GUILLOU

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le Bureau regroupe **14 élus** issus des 7 communes du Pays Fouesnantais. Il se compose d'un Président, de sept vice-présidents et de six membres. Cette instance examine les propositions formulées au sein des commissions, ainsi que les dossiers qui seront présentés au Conseil communautaire.

Président

Roger LE GOFF
Maire de Fouesnant
Président de la CCPF

Vice-présidents

Christian PENNANECH
Maire de Bénodet
1er vice-président de la CCPF

René ROCUET
Maire de Saint-Evarzec
2d vice-président de la CCPF

Daniel GOYAT
Maire de La Forêt-Fouesnant
3e vice-président de la CCPF

Christian RIVIERE
Adjoint à Pleuven
4e vice-président de la CCPF

Jean-Pierre MARC
Maire de Gouesnac'h
5e vice-président de la CCPF

Yannick CONNAN
Adjoint à Clohars-Fouesnant
6e vice-président de la CCPF

Bruno MERRIEN
Adjoint à Fouesnant
7e vice-président de la CCPF

Membres du Bureau

Michel LAHUEC
Maire de Clohars-Fouesnant
1er membre du Bureau de la CCPF

David DEL NERO
Maire de Pleuven
2d membre du Bureau de la CCPF

Liesbeth VAN HORNE
Adjointe à Bénodet
3e membre du Bureau de la CCPF

Jérôme GOURMELEN
Adjoint à Saint-Evarzec
5e membre du Bureau de la CCPF

Marie-Françoise COSQUERIC
Adjointe à La Forêt-Fouesnant
5e membre du Bureau de la CCPF

Sandrine BASSET
Adjointe à Gouesnac'h
6e membre du Bureau de la CCPF

LES COMPÉTENCES

LES COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

1) Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme.

2) Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques, portuaires ou aéroportuaires ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

3) Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du code de l'environnement.

4) Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.

5) Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

COMPETENCES OPTIONNELLES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

1) Protection et mise en valeur de l'environnement et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie : élaboration d'un plan communautaire du type charte de l'environnement ; création ou aménagement et entretien des chemins destinés à la randonnée situés sur le domaine public ou faisant l'objet d'une convention de passage (hors voirie communale) ; mise en œuvre et suivi des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux ; actions en vue de l'amélioration de la qualité de l'eau dans les zones à enjeux sanitaires ; animation, études, analyses et actions préventives de lutte contre les algues vertes et tout type de pollutions sur les bassins versants ; animation, études d'une stratégie locale de gestion des risques d'inondations et des plans d'actions de prévention contre les inondations ; lutte contre les frelons asiatiques et les chenilles processionnaires ; soutien au développement de l'agriculture durable et actions en faveur d'une politique globale d'approvisionnement local en matière alimentaire ; suivi et animation des programmes Natura 2000 ; gestion des espaces naturels (hors bâtiments et verger de Penfoulic) figurant sur la carte annexée.

2) Politique du logement et du cadre de vie : le Programme Local de l'Habitat ; l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat sur l'ensemble du territoire communautaire ; la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements d'hébergement pour les travailleurs saisonniers ; l'information, l'accompagnement et l'accès aux droits en matière de logement ; la réalisation de toutes études et analyses générales liées au logement et à l'habitat intéressant l'ensemble du territoire communautaire ; hébergement saisonnier du personnel de renfort des services publics de sécurité.

3) Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire : l'aménagement et l'entretien des voiries ; l'aménagement et l'entretien des giratoires d'entrée de zones communautaires ; participation à la création de bandes et pistes cyclables sur la voirie départementale ; participation, réalisation et entretien des giratoires d'entrée du territoire communautaire.

4) Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement élémentaire d'intérêt communautaire : l'espace sportif de Kervihan ; la piste d'athlétisme de Bréhoulou ; la piscine les Balnéides et la halle des sports de Bréhoulou.

5) Action sociale d'intérêt communautaire : Politique en faveur des personnes âgées et handicapées gérée par le CIAS :

- gestion des structures d'hébergement collectif pour personnes âgées et dépendantes (type EHPAD, foyer logement ...),
- portage de repas à domicile,
- création et gestion d'un Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC).

6) Eau potable

7) Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

COMPETENCES FACULTATIVES

1) Autres équipements communautaires :

- Extension, transformation et entretien des équipements de service public intéressant l'ensemble du territoire :
  - structures d'hébergement collectif pour personnes âgées et dépendantes (type EHPAD, foyer logement, ...),
  - perception de Fouesnant,
  - casernes de gendarmerie.
- Construction et gestion d'une unité de traitement des boues des stations d'épuration.
- Construction et gestion d'une usine de compostage des algues vertes.
- Entretien des espaces verts du Manoir de Squividan à Clohars-Fouesnant.
- Construction et participation à la construction des centres de secours et contribution au SDIS en lieu et place des communes.

2) Électrification :

- Construction et exploitation d'une distribution d'énergie électrique.
- Construction des ouvrages d'éclairage public.

3) Technologies de l'information et de la communication :

- Création et gestion d'une base de données centrale dans le cadre d'un Système d'Information Géographique.
- Contribution au développement de l'usage des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et de l'administration électronique sur le territoire, notamment par l'adhésion au syndicat mixte e-mégalis Bretagne.
- Acquisition et maintenance des vidéoprojecteurs et tableaux numériques dans les écoles.

4) Communications électroniques :

Etablissement, exploitation, acquisition et mise à disposition d'infrastructures et réseaux de télécommunications à très haut débit, ainsi que toutes les opérations nécessaires pour y parvenir, dans les conditions prévues à l'article L.1425-1 du code général des collectivités territoriales.

5) Itinéraires cyclables :

- Elaboration et modifications d'un schéma communautaire des itinéraires cyclables,
- création, aménagement et entretien des liaisons cyclables inscrites au schéma communautaire des itinéraires cyclables.

6) Vie Locale

A ce titre, la Communauté est compétente pour :

- la politique en faveur des jeunes :
  - la Mission Locale,
  - le Point Information Jeunesse,
  - aide aux activités scolaires et périscolaires des élèves des collèges du Pays Fouesnantais,
  - aide aux activités musicales scolaires et périscolaires proposées par le Conservatoire de musique et de danse de Fouesnant.
- la politique en faveur de la famille :
  - information et accès aux droits : permanences décentralisées de diverses institutions (du type CAF, MSA ...),
  - aide à la mobilité.
- la politique en faveur des demandeurs d'emplois :
  - mise en place et financement d'une structure d'accueil des demandeurs d'emplois.

7) Petite enfance

A ce titre, la Communauté est compétente pour :

- la politique en faveur de la petite enfance :
  - gestion et animation d'un Relais Petite Enfance,
  - construction, aménagement, entretien et gestion de structures d'accueil des enfants de moins de 6 ans (excepté les garderies périscolaires et les centres de loisirs sans hébergement).

8) Assainissement des eaux usées

A ce titre, la Communauté est compétente pour :

- l'assainissement non collectif,
- l'assainissement collectif.

LES MOYENS HUMAINS

L'année 2021 est marquée par l'arrivée du personnel des Balnéides au 1er juillet, soit 9 agents, ce qui a entraîné une augmentation des charges de personnel.

121 agents (54 femmes et 67 hommes) forment les effectifs de la CCPF, dont 88 fonctionnaires, 1 stagiaire et 32 contractuels. Les catégories d'emplois se répartissent comme suit : 20 en catégorie A, 24 en catégorie B et 77 en catégorie C.

Evolution des charges de personnel de la CCPF depuis 2011

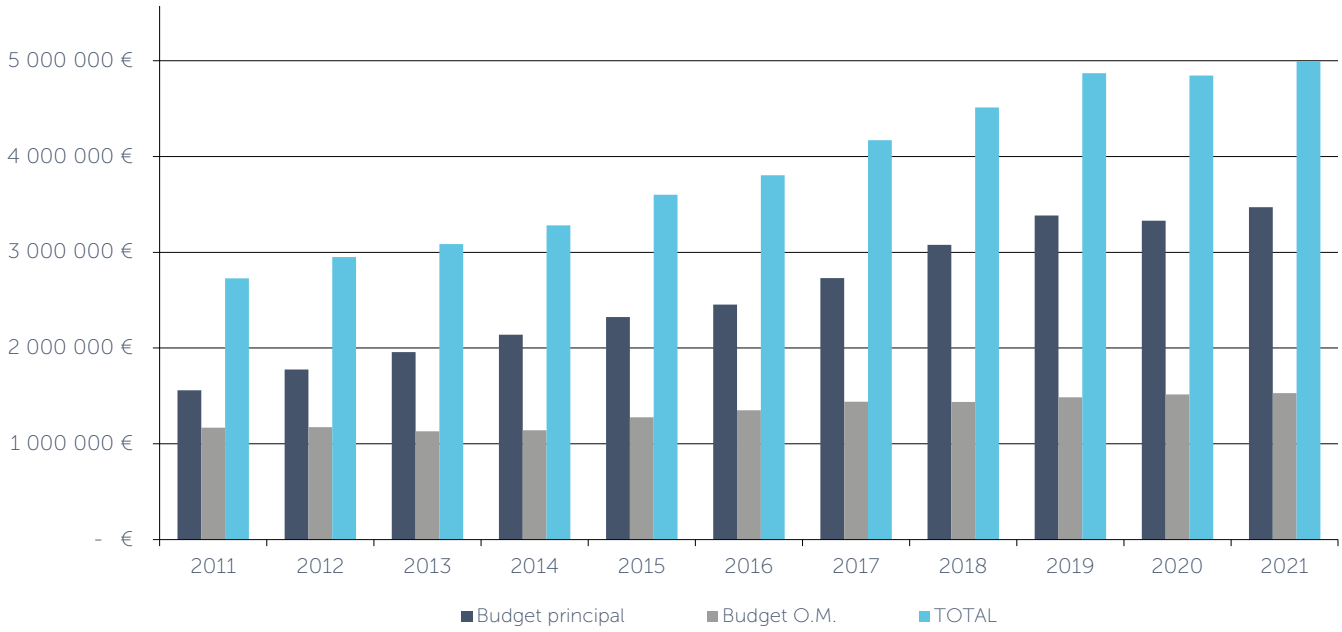

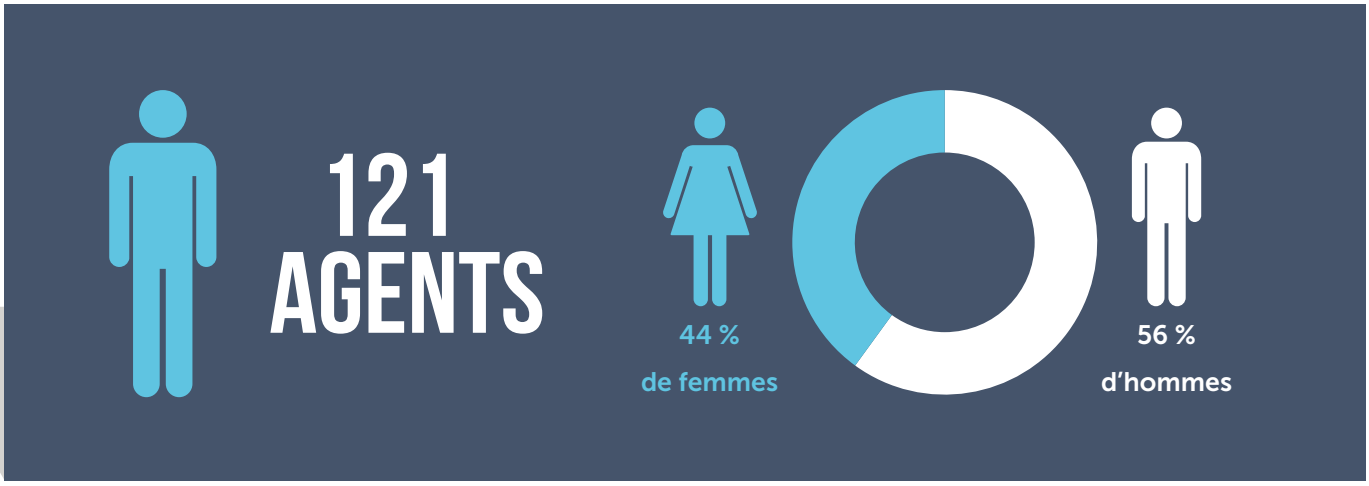

ORGANIGRAMME

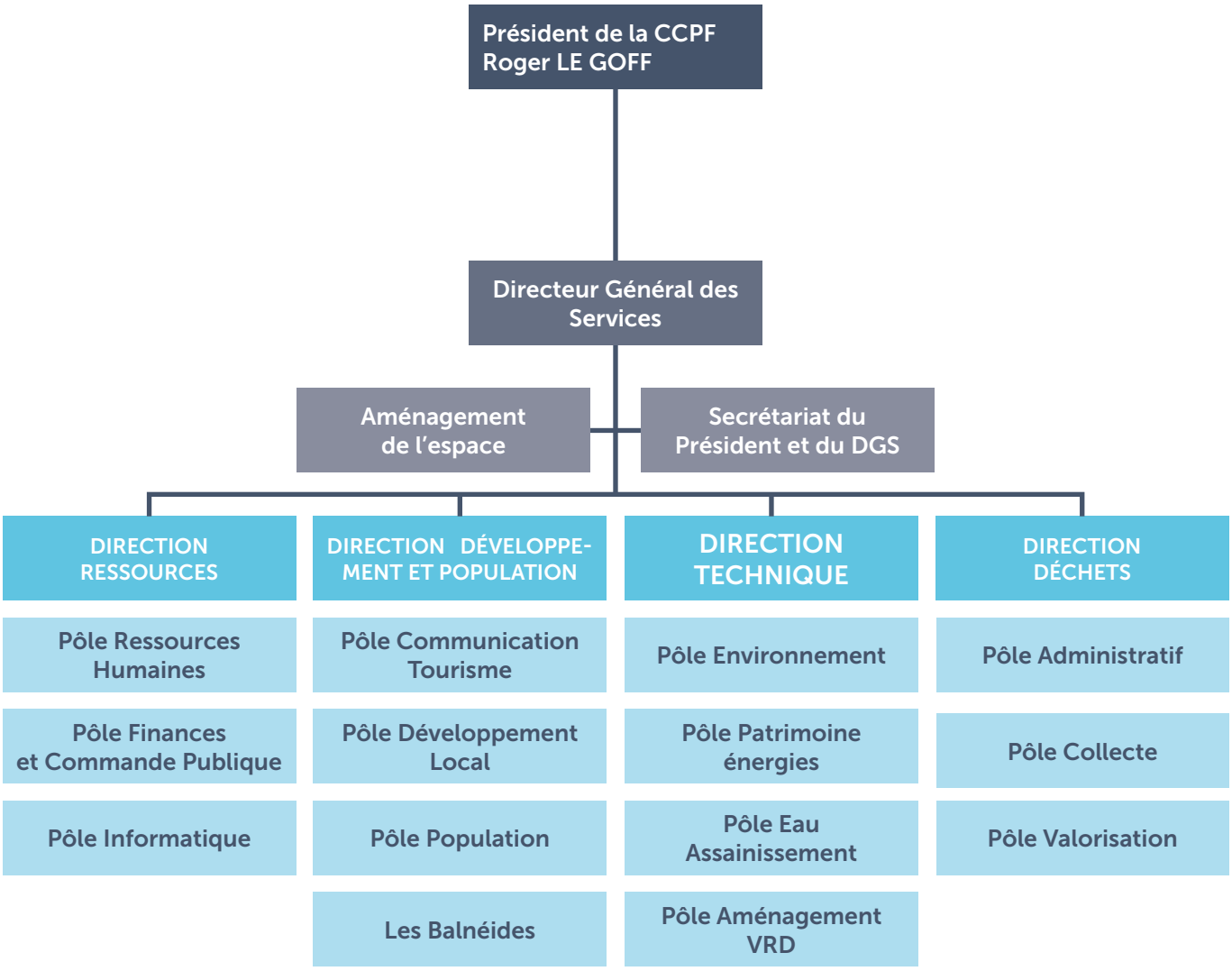

LES MOYENS FINANCIERS

L'année 2021 reste une année soutenue en matière d'investissement notamment sur le budget général (7,6 M€) avec la rénovation et l'agrandissement de l'espace sportif de Bréhoulou, le schéma vélo et les fonds de concours et les budgets eau dont la station de Bréhoulou et assainissement DSP (7,5 M€). La baisse des dépenses provient de l'absence du budget Electrification où les programmes ont été transférés au Syndicat Départemental de l'Energie du Finistère (SDEF).

L'année 2021 marque une césure dans la fiscalité locale avec la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et l'exonération de 50 % des bases du foncier bâti et de la CFE pour les entreprises industrielles. Cela a engendré une baisse de près de 42 % des bases de notre fiscalité locale dont les produits ont été compensés par l'Etat.

Les recettes réelles de fonctionnement ont augmenté de 2,5 % par rapport à 2019 comme les dépenses réelles de fonctionnement qui connaissent une hausse de 2,1. L'année 2020 n'a pas pu servir de comparaison pour l'évolution des recettes et dépenses car les finances ont été trop perturbées par les effets de la pandémie.

Évolution des recettes réelles de 2011 à 2021

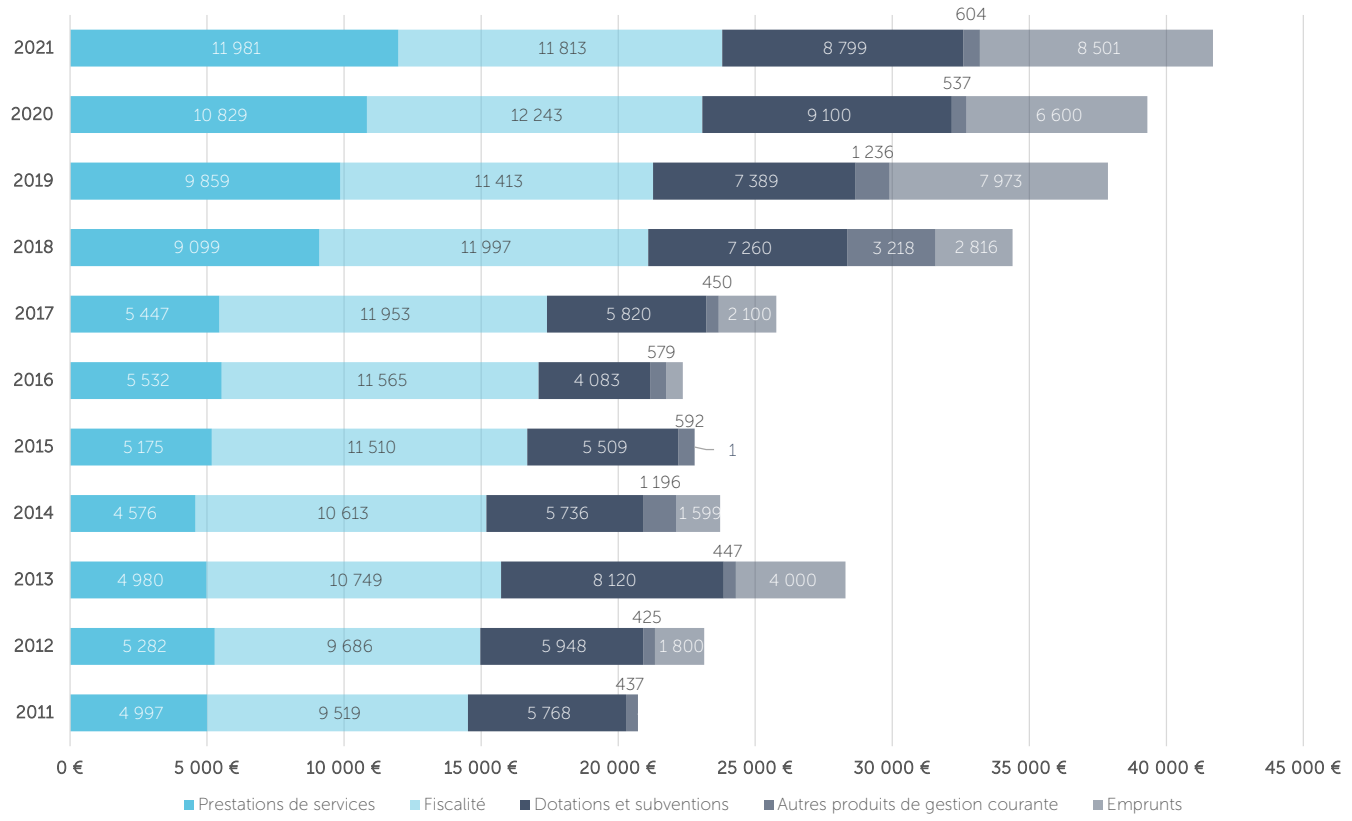

Évolution des dépenses réelles de 2011 à 2020

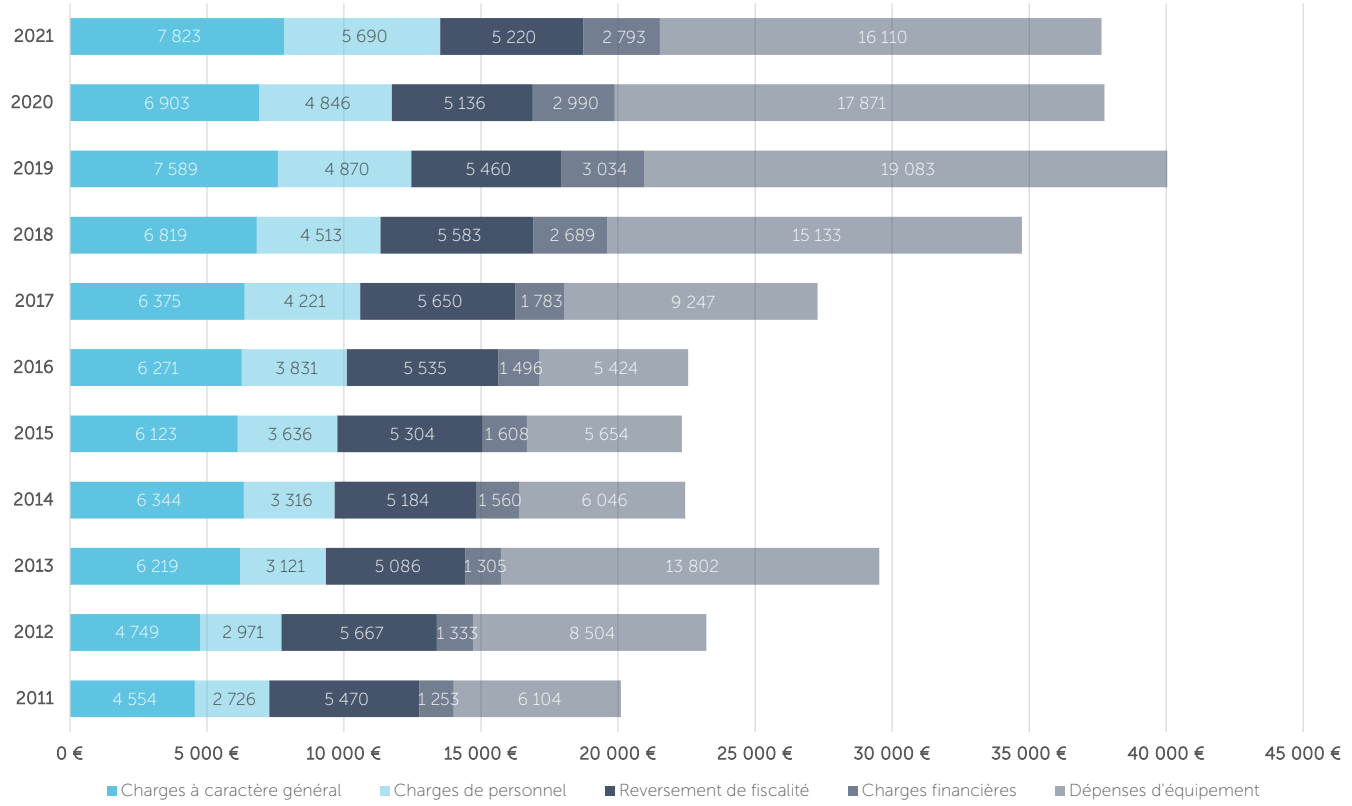

LES DÉPENSES

En plus de 10 ans, le budget de la CCPF a considérablement évolué en lien bien évidemment avec les décisions politiques qui ont été prises au cours de ces années mais également par les nouvelles ressources dont la CCPF a pu bénéficier suite aux différentes réformes fiscales.

Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) a été instauré en 2011 et permet d'assurer à chaque collectivité territoriale, par l'intermédiaire d'un prélèvement ou d'un reversement, que les ressources perçues après la réforme fiscale de 2011 sont identiques à celles perçues avant. Pour la CCPF il s'agit d'un prélèvement de 2 674 082 € par an. Cette somme est fixe et non indexée.

Le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) permet une péréquation nationale entre les ensembles intercommunaux (communes + intercommunalité). Mis en place en 2012, c'est une charge pour les communes et la communauté de communes du pays Fouesnantais. La part de la CCPF a diminué de façon notable depuis 2020, date à laquelle il a été décidé de revenir au droit commun, confirmé par la suite dans le cadre du pacte financier.

LA DETTE

Globalement le capital restant dû s'élève à 28,6 millions d'euros (tous budgets confondus) en 2021 avec 6 millions d'euros d'emprunts supplémentaires (4 M€ sur le budget principal et 2 M€ sur le budget Eau).

L'annuité est pour la deuxième année en légère baisse pour un montant de 2,8 millions d'euros. Cela est dû essentiellement par le transfert des emprunts du budget Electrification au SDEF au début de l'année 2021.

annuités d'emprunts de 2011 à 2021 (en milliers d'euros)

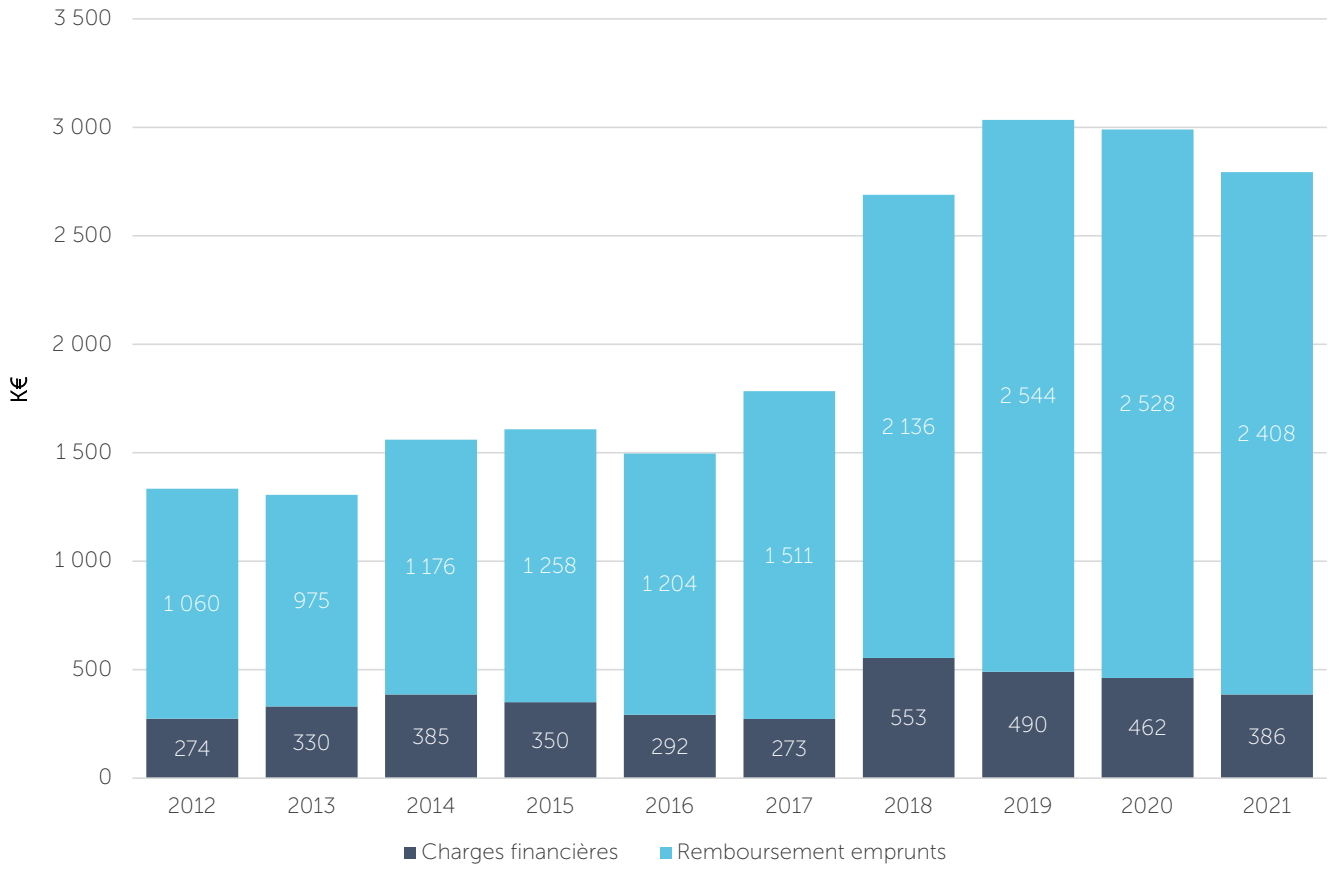

LES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT

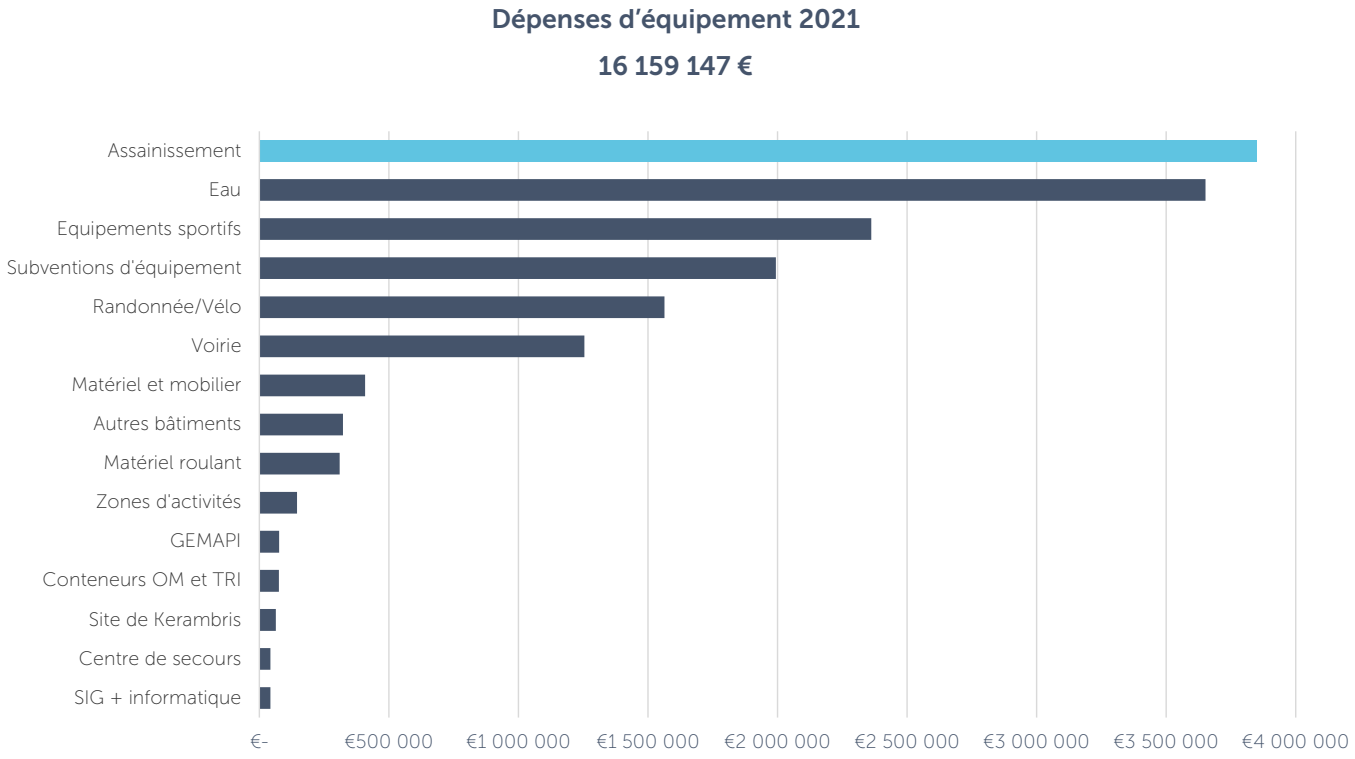

Les dépenses d'équipements ont surtout concerné :

- Les travaux d'assainissement collectif (STEP de Penfalud, extension des réseaux, postes de refoulement) pour 3,8 millions d'euros
- Les travaux d'extension des réseaux d'eau et la construction de l'usine de traitement d'eau potable de Bréhoulou pour près de 3,7 millions d'euros
- Les dépenses sur les équipements sportifs et plus particulièrement l'aménagement/agrandissement de la halle des sports de Bréhoulou pour 2,4 millions d'euros
- Les fonds de concours pour l'aménagement numérique, les équipements structurants du Pays Fouesnantais, la réhabilitation des installations ANC et l'aide à la pierre pour 2 millions d'euros
- L'aménagement des itinéraires cyclables pour 1,6 million d'euros
- Les travaux sur la voirie communautaire pour 1,3 million d'euros dont la route de Fouesnant à Saint-Evarzec.

Usine de traitement d'eau de Bréhoulou

Station d'épuration de Penfalud

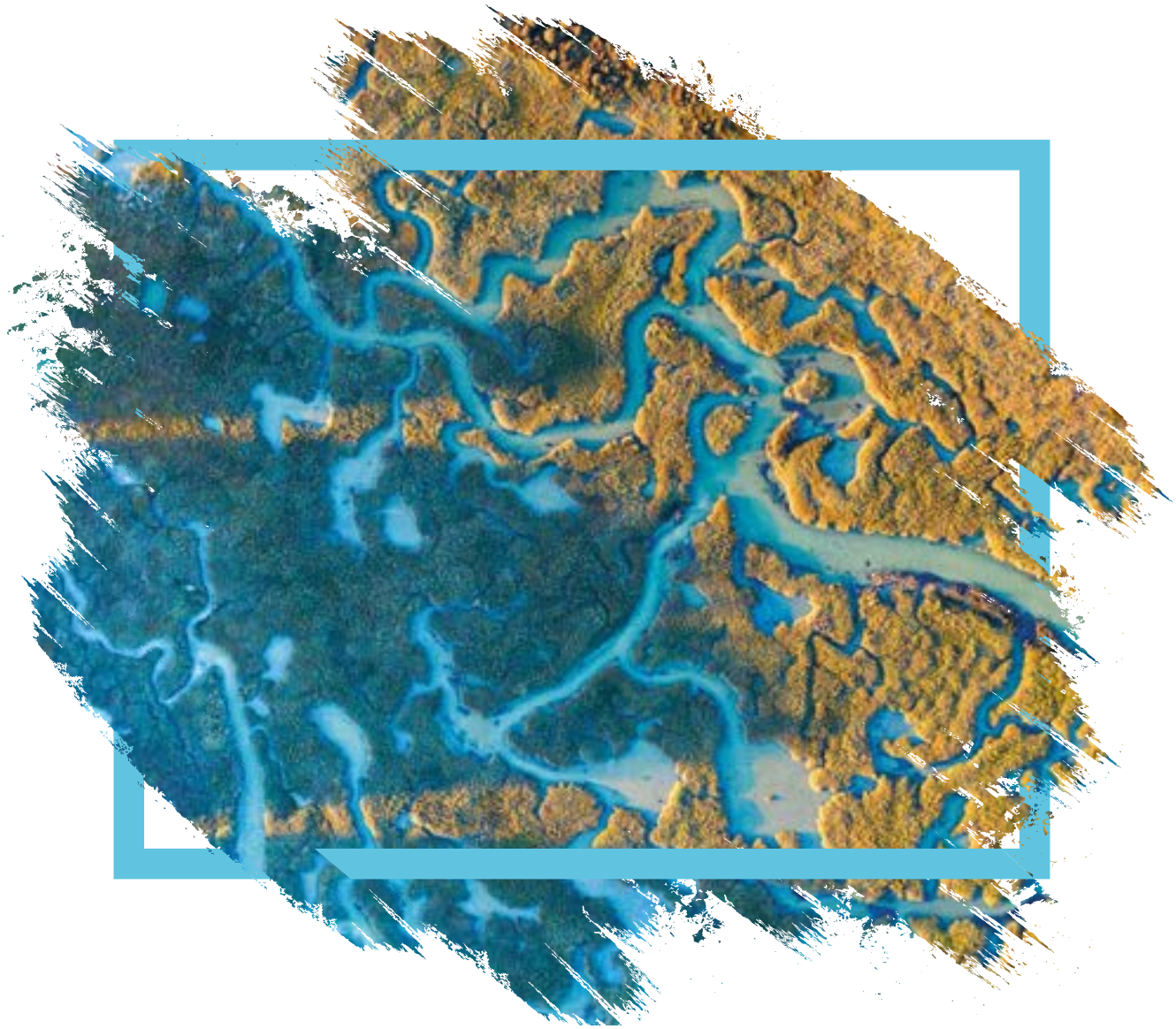

FAIRE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

EAU POTABLE & ASSAINISSEMENT

Depuis 2018, la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais est compétente en matière d'eau et assainissement. L'objectif de ce service est de proposer à l'ensemble des usagers, un service de qualité tant pour la distribution de l'eau potable que pour l'assainissement collectif et non collectif.

Au quotidien, la CCPF accompagne aussi bien les administrés dans leurs démarches administratives (demande de branchement, appui technique,...) que le délégataire (gestion des réseaux). Elle assure un programme conséquent d'investissement, notamment les extensions et les réhabilitations des réseaux ou encore la construction, ou la modernisation d'ouvrages (station d'épuration, poste de relevage, château d'eau, usine de traitement de l'eau,...).

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est quant à lui géré en régie pour toutes les communes de la CCPF, à l'exception de Bénodet. Il est en charge du contrôle des installations neuves et des réhabilitations et conseille les usagers, notamment dans le cadre des programmes d'aides d'organisme public.

EAU POTABLE

En matière d'approvisionnement en eau potable, la CCPF s'est investie dans plusieurs opérations :

- La construction de la nouvelle station d'eau potable de Bréhoulou, pour un montant de 3 115 000 € HT dont 2 216 000 € HT pour l'usine et 705 000€ HT pour la mise en œuvre des réseaux de transfert. Elle traitera les eaux du forage de Kerasploc'h et celles de Bréhoulou, pour une capacité de 110 m3/h.
- Le déplacement de la station de pompage du Moulin de Créac'h Queta permettra de restaurer la circulation piscicole au niveau du ruisseau de l'anse de Saint-Cadou en 2023. Après une consultation lancée en 2021 les travaux, estimés à 400 000 €, sont envisagés pour la fin d'année 2022.
- Les recherches de nouvelles ressources, démarrées en 2014, se sont poursuivie en 2021 sur les sites de Lanvéron, Roud Gwen et Bréhoulou. Grâce à ses recherches, la collectivité a déjà identifié 7 sites de production intéressants : Keraven-Guénodou, Bréhoulou, Kervrancel-Rosnabat, Roud Guen et Bois du Mur. La mise en exploitation de ces sites nécessite la réalisation d'études réglementaires pour la mise en place des périmètres de protection.

La sécurisation n'est pas en reste et plusieurs actions ont marqué l'année 2021 :

- Le curage de la lagune de Pen Al Len (qui est la prise d'eau superficielle alimentant les communes de Fouesnant et la Forêt-Fouesnant) où 9 000 m3 de sédiments ont été extraits afin de retrouver sa capacité de stockage initial.
- La réhabilitation et l'extension du réseau d'eau potable, notamment sur les communes de Gouesnac'h, La Forêt-Fouesnant, Fouesnant et Saint-Evarzec.
- La réhabilitation des cuves intérieures et extérieures du château d'eau de Bénodet, l'étanchéité du dôme ainsi qu'un ravalement pour un coût de 230 000 €.
- Pour sécuriser l'alimentation en eau de la commune de Pleuven, une interconnexion a été créée entre le réseau d'eau potable de Fouesnant et celui de Pleuven.

Engin de curage - Lagune de Pen Al Len

ASSAINISSEMENT

Assainissement collectif

Dans le domaine de l'assainissement plusieurs domaines d'intervention sont explorés afin d'améliorer la qualité de traitement des eaux usées.

- Comme chaque année, la CCPF intervient pour réhabiliter certaines parties du réseau en mauvais état. À ce titre plusieurs interventions ont été réalisées notamment sur Bénodet, Clohars-Fouesnant et Fouesnant, soit 1,5 km de réseau. Le secteur de Troyalac'h fait partie des grands projets de réhabilitation du réseau qui nécessitera une intervention de grande envergure sur plus de 5 km de réseau et 3 postes de relevage.
- La lutte contre les eaux parasites dans les réseaux est également une priorité et plusieurs travaux se sont déroulés sur 4,6 km dans les secteurs de la Pointe de Mousterlin et Beg Meil pour un montant de 1,3 million d'euros.
- La modernisation des postes de refoulement permet de limiter les risques de débordement et de pollution. Depuis 2019, la CCPF a réalisé des travaux importants sur les postes de Kersilès en Fouesnant et de la Cale à la Forêt-Fouesnant – coût : 680 000 € HT.
- Afin de résorber des points noirs en assainissement non collectif, certains secteurs vont être raccordés. C'est le cas à la Forêt-Fouesnant sur le secteur de Kerambriec, Kerphilippot, Creac'h An Allé et Karn Veilh, ce qui permettra de raccorder plus de 50 habitations situées en zone à enjeux sanitaire (745 000 €). C'est également le cas au Drennec à Clohars-Fouesnant, pour raccorder plus de 40 habitations (640 000 €). Des études d'extension du réseau sont en cours sur d'autres secteurs du territoire.
- La station d'épuration de Penfalud est désormais opérationnelle. L'année 2021 a été consacrée à la réalisation des derniers travaux pour permettre de lancer la phase d'essai et de traitement des eaux usées. Cette opération s'élève à plus de 13 millions d'euros financés à 65 % ;

- Diverses études sont en cours de réalisation, comme le zonage d'assainissement communautaire permettant d'identifier les zones potentiellement raccordables à l'assainissement collectif, le schéma directeur communautaire d'assainissement du territoire permettant d'établir un prédiagnostic des réseaux et permettre ainsi de planifier les opérations de réhabilitation ou la recherche de micopolluants.

Assainissement non collectif

Le territoire de la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais possède plus de 3300 systèmes d'assainissement individuel.

Depuis 2017, la Collectivité propose avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne une aide financière dans le cadre de la réhabilitation d'ANC non conformes situés en Zone à Enjeux Sanitaires. A ce jour 275 installations ont bénéficié des aides de l'Agence de l'Eau et de la CCPF pour réhabiliter leur installation.

PLANNING PRÉVISIONNEL 2022

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Déclencher la démarche auprès de l'Agence de l'eau Loire Bretagne pour le 11ème programme révisé 2022-2024 – possibilité de réhabiliter 60 nouvelles habitations par an.

Passage en régie des contrôles sur la commune de Bénodet.

Poursuive la démarche des obligations de raccordement au réseau d'assainissement collectif.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Réaliser les travaux des études finalisées (ZA de Troyalac'h, secteurs Trévourda Carn Palud, Impasse Ti Traon à Bénodet, secteur de Kerguil à la STEP de Penfalud).

Mise à jour des conventions avec les industriels présents sur le territoire de la CCPF.

EAU POTABLE

Réaliser les travaux de modernisation de l'usine de Pen Al Len.

Poursuivre la recherche en eaux souterraines.

Réaliser les travaux de déplacement de la prise d'eau de Creac'h Quéta.

CHIFFRES CLÉS

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Trois stations d'épuration : Poulpry à Bénodet, Penfalud à Fouesnant et Moulin du Pont à Pleuven

Nombre d'abonnés : 16 356

Volume assujettis (2020) : 1 561 039 m3

EAU POTABLE

Nombre d'abonnés : 19 852

5 usines de production d'eau : Pen Al Len et Bréhoulou à Fouesnant, Keraven à Benodet et Roud Guen et Lanvéron pour l'EX-SIE

Volume d'eau produit en 2020 : 1 649 787 m3

Volume d'eau importé en 2020 : 745 797 m3 (90 % provenant du syndicat mixte de l'Aulne et 10 % de la communauté de communes du Pays Bigouden Sud).

Linéaire de canalisation : 617 227 ml (2020)

12 ouvrages de stockage : 5 660 m3

PRÉSERVATION DU MILIEU NATUREL

À travers sa compténce environnement, l'action de la CCPF vise à préserver et à développer la qualité environnementale du territoire du Pays Fouesnantais. Concrètement, cela se traduit par la mise en œuvre d'actions pour la préservation des milieux aquatiques, la gestion et la valorisation des espaces naturels communautaires et des sites classés Natura 2000, la protection de la biodiversité mais aussi la protection et l'adaptation des territoires au risque de submersion marine.

LE GRAND CYCLE DE L'EAU

Les actions liées au grand cycle de l'eau s'inscrivent dans le contrat territorial « SAGE Sud Cornouaille », porté par Concarneau Cornouaille Agglomération (CCA) en partenariat avec et Quimperlé Communauté (QC) et la CCPF. En 2021, cela se traduit pour la CCPF par :

- le suivi de la qualité des cours d'eau via 823 analyses sur 34 stations de suivi,
- la validation du profil conchylicole de Mousterlin et la mise en place d'un suivi des indicateurs des 3 profils conchylicoles en cours,
- le suivi du marais de Mousterlin (étude botanique, piscicole, faune benthique et ornithologique, suivi de la qualité de l'eau et des sédiments, ...).

A noter également la mise à jour du projet de rétablissement de la continuité écologique sur le site de Penalen, la vérification sur site du caractère humide de parcelles classées en zone humide, ou encore la préparation à la prise de compétence d'entretien des cours d'eau au 1er janvier 2022.

PLAN DE LUTTE CONTRE LES ALGUES VERTES (PLAV)

Co-porteuse du PLAV, la CCPF a accompagné CCA pour la mise en place du dispositif de paiement pour services environnementaux (PSE), avec 13 exploitations finalement engagées, et pour la reconduction du PLAV sur la période 2022/2027. Comme l'année précédente, 2021 a été marqué par de très faibles échouages d'algues vertes. En effet, c'est une année record en termes de tonnages d'algues ramassées puisque seulement 284 tonnes ont été récupérées sur les plages de la baie de La Forêt (1 204 tonnes en 2020, 7 503 tonnes en 2019).

En parallèle, elle a poursuivi ses réflexions sur le développement de circuits courts, notamment sur la mise en place de casiers de distribution de productions locales.

LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

2021 a été une année particulière, avec près de 2 fois moins de destruction de nids de frelons asiatiques qu'habituellement, et le lancement d'une expérimentation de destruction de nids sans produits chimiques (terre de diatomée et vapeur d'eau).

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

853 prestations d'entretien ont eu lieu en 2021 sur 54 sites appartenant à la CCPF. Ces prestations on été réalisées par l'entreprise adaptée l'Atelier du Paysage. Le marché d'entretien arrivant à terme fin 2021, un nouveau marché a été passé pour la période 2022/2025, prévoyant 825 prestations d'entretien annuel sur 57 sites communautaires.

PRÉVENTION DES INONDATIONS

L'année 2021 a permis à la CCPF d'affiner sa compétence de prévention des inondations, en définissant d'abord ses limites d'intervention et le patrimoine associé, puis en votant la mise en œuvre de la taxe GEMAPI dès 2022.

Les actions du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Littoral Sud Finistère se sont poursuivies en parallèle avec, entre autres, le lancement du diagnostic de réduction de vulnérabilité des ports de Bénodet et de Port-La-Forêt, la réalisation d'un exercice de gestion de crise « submersion marine » en mairie de La Forêt-Fouesnant, la continuation des investigations nécessaires au classement du système d'endiguement de Mousterlin, et la validation de la prolongation du PAPI par un avenant de près de 14 mois.

ANIMATION DES SITES NATURA 2000 & GESTION DES ESPACES NATURELS COMMUNAUTAIRES

Entre le bilan global du document d'objectif (DOCOB) du site Natura 2000 « Marais de Mousterlin » et le bilan de mi-parcours de celui du site Natura 2000 « Archipel des Glénan », 2021 a été une année importante pour l'animation Natura 2000.

L'année a également été marquée par la mise en œuvre des arrêtés préfectoraux de protection de l'avifaune aux Glénan, que la CCPF a accompagnée au travers de ses missions d'animation, de concertation des acteurs et de communication au grand public.

La communauté a également assuré différents suivis au cours de l'année:

- suivi de l'étude lancée par la préfecture du Finistère, visant à concilier usages et état de conservation des patrimoines de l'archipel des Glénan.
- Suivi des populations de gravelot à collier interrompu en partenariat avec Bretagne Vivante.
- Comptage et sensibilisation des pêcheurs à pied en été.
- Suivi des travaux de gestion sur le Marais de Mousterlin.

PLANNING PRÉVISIONNEL 2022

MISSIONS LIÉES À LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

- prise de compétence d'entretien des cours d'eau au 1er janvier 2022.

- Démarrage du plan de lutte contre les algues vertes « PLAV2 bis », avec l'instauration d'une zone soumise à contraintes environnementales (ZSCE), basée dans un premier temps sur une phase contractuelle qui pourra laisser place à une phase règlementaire trois années plus tard.

- Poursuite de l'expérimentation de destruction de nids de frelons asiatiques sans produits chimiques.

- Transfert de l'entretien des espaces verts communautaires au pôle « Aménagements & VRD ».

- Intégration de nouvelles missions de recherches en eau souterraine.

NATURA 2000 & ESPACES NATURELS

- Mise en œuvre d'un plan de communication global pour Natura 2000.

- Animation des réunions des comités de pilotage des sites Natura 2000.

- Mise en œuvre d'une charte pour l'encadrement des activités commerciales sur les espaces naturels communautaires.

- Accompagnement du projet de mise aux normes des assainissements non collectifs à Saint-Nicolas aux Glénan.

PRÉVENTION DES INONDATIONS

- Élaboration du programme d'actions de préventions des inondations (PAPI) qui intègrera les futurs travaux d'adaptation et de protection contre les risques littoraux du Sud Finistère.

- Lancement du diagnostic de réduction de la vulnérabilité des réseaux de la CCPF au risque de submersion marine et de la stratégie de protection du secteur de Cleut-Rouz à Fouesnant.

VALORISATION DE LA RESSOURCE

VALORISATION DE LA RESSOURCE

La collecte et le traitement des déchets des habitants du Pays Fouesnantais sont des services de proximité par excellence dont la collectivité assure pleinement la tâche. Ces services contribuent à la qualité du cadre de vie de la population des 7 communes de la CCPF.

Le Pôle déchets assure les missions suivantes :

- la collecte des déchets chez les particuliers, les professionnels et les campings (19 103 redevables),
- la gestion et le gardiennage des 2 déchetteries (Fouesnant et Bénodet) ainsi que les rotations et vidages des bennes,
- la collecte des doubles points propres sur les communes littorales,
- la mise en place, le retrait et la réparation des bacs et des colonnes d'apport volontaire (31 353 bacs et 451 colonnes),
- l'information et la sensibilisation des usagers et des scolaires en matière de prévention et de tri des déchets,
- la facturation annuelle des 19 103 redevables (suivi des tournées, mise à jour du fichier usagers du service),
- la gestion et l'exploitation de l'usine de compostage (boues de station d'épuration et algues vertes) ainsi que l'exploitation de la plateforme de compostage des déchets verts (22 000 m^2),
- les prestations de valorisation (broyage, criblage, compostage) des déchets verts, souches, bois de classe A et B (environ 14 000 tonnes par an),
- la gestion et l'exploitation du site d'enfouissement des déchets inertes,
- le suivi réglementaire du site ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) : contrôle de la qualité de l'air et des eaux, traçabilité des déchets traités ou produits sur le site, surveillance des nuisances sonores, démarche préventive des risques technologiques.

LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

La collecte est assurée en régie sur les 7 communes du Pays Fouesnantais.

2 types de collecte : la collecte en benne à ordures ménagères pour les bacs roulants (ordures ménagères et collecte sélective) et la collecte en camion grue pour les colonnes d'apport volontaire (ordures ménagères et collecte sélective).

	Benne Ordures Ménagères (bacs)				Camion grue (colonnes)			
	Nombre de collectes	Km parcourus	Carburant (litres)	Tonnages collectés	Nombre de collectes	Km parcourus	Carburant (litres)	Tonnages collectés
Ordures Ménagères	589	105 401	77 181	**4 818**	162	29 822	22 615	**1 275**
Collecte sélective	633,5			**2 295**	191,5			**553**

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS

L'incinération : la CCPF est adhérente au VALCOR pour l'incinération des ordures ménagères résiduelles, des refus de tri et des incinérables de déchetterie. Le tonnage à incinérer est en hausse par rapport à 2020 (+260 tonnes, soit + 4.5%).

Les produits recyclables : le tri des produits recyclables hors verre, est réalisé par le centre Ecotri des Ateliers Fouesnantais. Les tonnages bruts de la poubelle jaune sont également en augmentation par rapport à 2020 (+177 tonnes, soit +6.6 %), comme les tonnages de verre (+ 188 tonnes, soit + 8.4%).

En cumulant les 3 flux, on constate une augmentation de 625 tonnes soit + 5.8% par rapport à 2020.

Evolution comparative des tonnages collectés et de la population

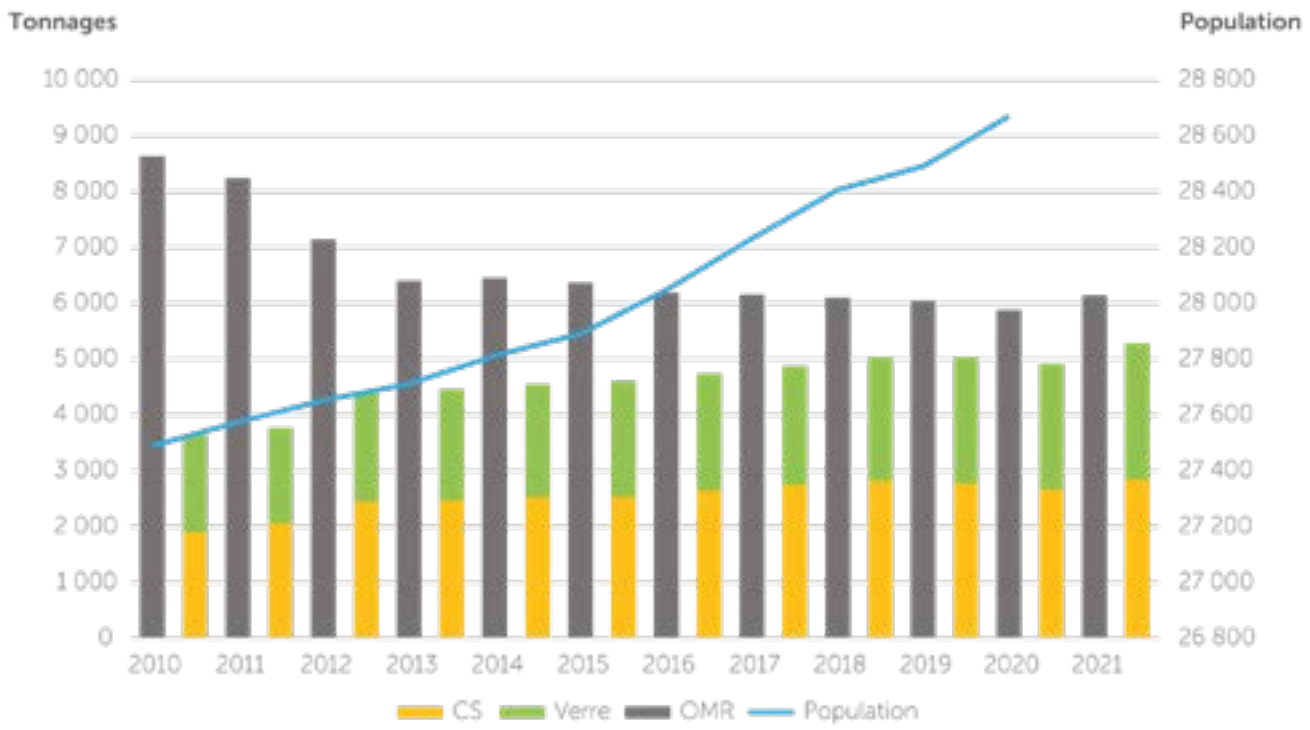

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Collecte sélective	1 907	2 063	2 447	2 473	2 531	2 539	2 642	2 744	2 831	2 780	2 670	2 847
Verre	1 735	1 708	1 948	1 982	2 014	2 070	2 095	2 138	2206	2 256	2 249	2 437
Ordures ménagères	8 635	8 244	7 141	6 402	6 449	6 368	6 190	6 161	6 097	6 046	5 875	6 135

Pôle déchets de Kerambris

LES DÉCHETTERIES

La Communauté de Communes du Pays Fouesnantais dispose de 2 déchetteries, celle de kerambris à Fouesnant et celle de Poulpry à Bénodet. En 2021, 25 202 tonnes de déchets issus des ménages ont été collectées, soit une augmentation de 10.3 % (+ 2 357 tonnes) par rapport à 2020.

Type de déchets	Cartons	Papier	Ferrailles	Batteries	Encombrants	Mobilier	Gravats	Incinérables	DEEE	DDM	Déchets verts
Tonnage 2020	235	116	678	13	581	742	5 435	972	383	65	11 117
Tonnage 2021	**271 ↑**	**109 ↓**	**688 ↑**	**14 ↑**	**691 ↑**	**882 ↑**	**6 129 ↑**	**1008 ↑**	**428 ↑**	**66 ↑**	**12 308 ↑**

Type de déchets	Ressourcerie	Bois traité	Palettes	Souches	Piles	Néons, lampes	Pneus	Plâtre	Textiles	Gravats professionnels
2020	25	1 037	224	968	5	1	8	133	107	49 210
2021	**34 ↑**	**1 070 ↑**	**268 ↑**	**949 ↓**	**4 ↓**	**1**	**11 ↑**	**142 ↑**	**129 ↑**	**38 801 ↓**

	Total hors gravats pros	Total avec gravats pros
2020	22 845	72 055
2021	**25 202 ↑**	**64 003 ↓**

DÉVELOPPEMENT DU RÉEMPLOI

La Communauté de Communes du Pays Fouesnantais est partenaire de l'association Treuzkemm depuis plusieurs années. Treuzkemm collecte et valorise des objets du quotidien grâce au ré-emploi et à la ré-utilisation, participant ainsi activement à la prévention des déchets sur notre territoire. 34 tonnes ont ainsi été collectées en 2021 sur nos 2 déchetteries.

Depuis le mois de mars 2021, La CCPF alimente en vélos usagés « label à faire », qui se charge de les remettre en bon état afin de les proposer à bas prix. Environ 230 vélos ont pu ainsi connaître une seconde vie en 2021.

VALORISATION DE LA RESSOURCE

Sur l'année 2021, la CCPF a collecté plus de 40 000 tonnes de déchets (collecte en porte-à-porte, points d'apports volontaires et déchetteries). 85 % de ces déchets sont valorisés :

- valorisation énergétique (incinération) pour 23 %,
- valorisation matière (recyclage) pour 23 %,
- valorisation organique (compostage) pour 39 %.

La majorité des emballages collectés sont recyclés en France. Le reste l'est en Europe.

La communauté de communes valorise sur place les déchets verts déposés en déchetterie, ainsi que les algues vertes et les boues de stations d'épuration. De ces déchets, la CCPF produit 3 types de compost normé qu'elle redistribue aux usagers (compost de déchets verts) et aux agriculteurs (composts d'algues vertes et de boues).

À l'exception des algues vertes et des boues de stations, on note une légère augmentation des tonnages collectés en 2021.

STRUCTURER LE TERRITOIRE

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

L'aménagement de l'espace vise l'organisation d'ensemble, le fonctionnement global d'un territoire, où s'imbriquent différents lieux de vie, supportés par un élément fondamental : le sol, c'est-à-dire la ressource foncière, qu'il convient de rationaliser.

L'objectif est donc de proposer aux habitants un cadre de vie de qualité et un territoire fonctionnel répondant à leurs besoins principaux et respectant les règles en particulier d'urbanisme qui s'imposent.

Les grandes lignes de l'aménagement du territoire sont déterminées par différents documents qui s'articulent entre eux via un rapport de compatibilité et suivant une échelle pyramidale comme suit :

- Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) au niveau communal.
- Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) à l'échelle du bassin de vie regroupant Quimper Bretagne Occidentale et le Pays Fouesnantais.
- Le Schéma Régional d'Aménagement Durable et D'Egalité des Territoires (SRADDET) à l'échelle de la région Bretagne.

Parallèlement, d'autres documents de planification viennent conditionner l'aménagement du territoire suivant des thématiques spécifiques : l'habitat, la mobilité, la prise en compte du changement climatique...

MOBILITÉ

Par délibération en date du 24 février 2021, le conseil communautaire a saisi l'opportunité de prendre la compétence « mobilité » offerte par la loi d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019. Ce transfert a été validé à l'unanimité par l'ensemble des conseillers municipaux du territoire et est devenu effectif au 1er juillet 2021.

En tant qu'autorité organisatrice de la mobilité (AOM), la CCPF est désormais responsable de la planification, du suivi et de l'évaluation de la politique de mobilité, ce peut lui permettre d'organiser :

- des services réguliers de transport public de personnes ;
- des services à la demande de transport public de personnes (en recourant, en pratique, à des opérateurs de transport collectif ou à des artisans taxis) ;
- des services de transport scolaire ;
- des services relatifs aux mobilités actives ou contribuer au développement de ces mobilités ;
- des services relatifs aux usages partagés des véhicules terrestres à moteur ou contribuer au développement de ces usages ;
- des services de mobilité solidaire, de contribuer au développement de tels services ou verser des aides individuelles à la mobilité, afin d'améliorer l'accès à la mobilité des personnes se trouvant en situation de vulnérabilité économique ou sociale et des personnes en situation de handicap ou dont la mobilité est réduite.

La CCPF a ainsi récupéré une compétence globale qu'elle peut choisir d'exercer à la carte. Les communes ne sont plus AOM, mais pourront toutefois continuer à

assurer la gestion de certains services via une convention de gestion déléguée.

La Région, quant à elle, est désignée AOM régionale. Outre son rôle de coordination des AOM, elle reste compétente pour les services non-urbains, réguliers ou à la demande (L.3111-1 du CT) et scolaires (L. 3111-7 du CT).

À noter que si ces services sont assurés intégralement dans le périmètre d'un ECPI, ce dernier peut en récupérer la gestion. Localement, la CCPF a décidé de laisser ces services sous la responsabilité de la Région. Les communes qui assuraient auparavant du transport scolaire en maitrise d'ouvrage déléguée de la Région pourront continuer à le faire suivant les mêmes modalités.

L'une des priorités d'ores et déjà identifiée sur le territoire est le développement des mobilités actives en particulier le vélo. Aussi, la CCPF a répondu à différents appels à projets au titre du plan de relance pour bénéficier de financements (Tenmod, AVELO2, Fonds des Mobilités Actives, REACT EU...) pour lesquels elle a été lauréate sur d'entre eux.

PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET)

Tel que défini dans la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte du 17 août 2015, tout EPCI de plus de 20 000 habitants est tenu d'élaborer un PCAET. Ce dispositif constitue la feuille de route stratégique et opérationnelle du territoire vers la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique. Établi pour une période de six années, il concerne tous les secteurs d'activité : résidentiel, industrie (dont spécifiquement la branche énergie), tertiaire, transports, agriculture, déchets, etc.

Par délibération en date du 24 février 2021, le conseil communautaire s'est donc engagé dans la démarche. Le bureau d'étude ARTELIA a été mandaté pour accompagner la CCPF suivant une méthodologie s'articulant en trois phases :

- la réalisation du diagnostic,
- la définition d'une stratégie territoriale,
- la déclinaison en un programme d'actions.

Le diagnostic a ainsi été réalisé en 2021.

Par ailleurs, étant soumis à évaluation environnementale, le PCAET rentre dans le champ d'application de la concertation préalable. Différentes instances de concertation ont ainsi été mises en place et seront consultées au cours du premier semestre 2022 lors de l'élaboration de la stratégie et du plan d'actions. L'objectif étant d'arrêter le PCAET en septembre 2022 afin d'engager la procédure de validation administrative.

SCOT DE L'ODET

La loi du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) vient renforcer le rôle du SCOT dans la mise en œuvre de la loi Littorale en tenant compte des paysages, de l'environnement, des particularités locales et de la capacité d'accueil du territoire. Elle supprime la notion de « hameau nouveau intégré à l'environnement » et introduit la notion de « secteur déjà urbanisé » à l'article L. 121-8 du code de l'urbanisme. Elle impose par ailleurs aux SCOT de déterminer les critères d'identification des villages, agglomération et autres secteurs déjà urbanisés prévus à l'article L. 121-8 du code de l'urbanisme et de définir leur localisation.

L'article 42 de la loi Elan autorise le recours à la procédure de modification simplifiée pour déterminer les critères d'identification des villages, agglomérations et autres secteurs déjà urbanisés, et pour en définir la localisation à condition que cette procédure soit engagée avant le 31 décembre 2021.

Localement, le SCOT en vigueur ne répondant pas totalement à ces nouvelles dispositions, la Présidente du SYMESCOTO, par arrêté en date du 11 mars 2021, a décidé d'engager une procédure de modification simplifiée. La CCPF a donc apporté un appui ingénierique aux quatre communes littorales concernées (Bénodet, Clohars-Fouesnant, Fouesnant, La Forêt-Fouesnant) pour les accompagner dans la démarche. Les documents issus de cette réflexion seront soumis à l'avis du comité syndical du SYMESCOTO au cours du premier trimestre 2022 avant le lancement de la procédure officielle de validation. Les PLU des communes concernées pourront ensuite être mis en conformité via une modification simplifiée.

Par ailleurs, avec l'approbation du SRADDET breton le 19 mars 2021, le SCOT devra être mis en compatibilité dans un délai de trois ans. La révision est donc envisagée à compter de 2022. Une révision qui s'impose d'autant plus avec la promulgation de la loi Climat et Résilience du 22 août 2021 qui vient préciser les objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols.

CONTRACTUALISATION

L'année 2021 a été marquée par un contexte électoral qui n'a pas permis de contractualiser avec le Conseil Départemental du Finistère et le Conseil Régional de Bretagne. Dans l'attente des nouvelles modalités d'accompagnement de ces deux partenaires, le territoire a donc bénéficié de financements au titre des politiques sectorielles suivant les projets. À noter toutefois que le Conseil Régional a alloué une enveloppe forfaitaire territoriale au titre du dispositif « Bien vivre partout en Bretagne ». Dispositif transitoire et expérimental qui devrait être déployé à compter de 2022.

Concernant les financements de l'Etat et tel que défini dans l'ordonnance du Premier ministre du 20 novembre 2020, ces derniers devront désormais passer par le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE). Ce nouvel outil a pour ambition de simplifier et d'unifier l'ensemble des dispositifs de contractualisation existants (état, Europe...). Ce contrat est la traduction d'un projet de territoire qui devra concourir à l'atteinte des

objectifs nationaux en matière de stratégie nationale bas-carbone, de biodiversité, de Plan national d'adaptation au changement climatique et de préservation des ressources naturelles.

Localement, le périmètre qui a été arrêté par le Préfet du Finistère regroupe les 6 EPCi de l'Ouest Cornouaille à savoir : Cap-Sizun – Pointe du Raz, Douarnenez Communauté, Haut Pays Bigouden, Pays Bigouden Sud, Pays Fouesnantais et Quimper Bretagne Occidentale.

La démarche a été coordonnée par le Préfet avec un appui ingénierique de Quimper Cornouaille Développement. Les élus ont été très fortement mobilisés sur un pas de temps très court permettant d'aboutir à la signature d'un contrat le 18 octobre 2021. Ce contrat s'articule autour de trois grands axes stratégiques relatifs aux transitions (écologiques, énergétiques et économiques/foncières) et trois priorités d'action : les mobilités, les déchets et l'eau/assainissement.

PROJET DE TERRITOIRE DU PAYS FOUESNANTAIS

Pour rappel, il s'agit du projet politique de la CCPF et des communes, calé sur la durée de la mandature. Ce projet constituera également la feuille de route opérationnelle pour les services, mais également de base de contractualisation pour le Conseil Départemental et le Conseil Régional. En termes de méthodologie, la CCPF a souhaité profiter des diagnostics engagés au titre du PCAET et de la convention territoriale globale (volet social) pour constituer le socle de ce projet de territoire. L'année 2021 a donc été consacrée à la réalisation de ces diagnostics. La définition de la stratégie et sa déclinaison en plan d'actions seront finalisées au cours du premier semestre 2022. Bien entendu, le projet de territoire du Pays Fouesnantais tiendra compte des orientations définies dans le CRTE « Ouest-Cornouille-Odet ».

BILAN DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH)

Le PLH est un document stratégique de programmation et de mise en œuvre de la politique de l'habitat à l'échelle d'un territoire. Conformément aux dispositions prévues à l'article L302-1 du Code de la construction et de l'habitation, il définit, pour une durée de six ans, les enjeux et les objectifs à atteindre afin de répondre aux problématiques observées localement, notamment veiller à une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements sur le territoire, à une maîtrise de la consommation foncière et à la prise en compte des populations les plus fragiles.

Le PLH du Pays Fouesnantais a été construit autour de 7 grandes orientations visant à répondre aux enjeux identifiés sur le territoire en matière d'habitat pour la période 2014-2020, et se décline en 21 fiches actions.

Comme lors de l'élaboration du PLH, la CCPF a sollicité QCD pour réaliser le bilan dont les principaux résultats sont les suivants.

Points forts de la démarche :

- les deux tiers des actions ont été réalisées ou engagées,
- le montant des dépenses pour la période 2014/2020 (hors construction du nouvel EPHAD) est de 1 872 612 € soit un taux de réalisation de 58 %,
- une production d'habitats publics proche de l'objectif,

- les aides à l'accession et à l'adaptation ont connu un vif succès.

Points à améliorer :

- la typologie des logements publics produits au regard des profils des demandeurs,
- les critères d'attribution des aides à l'accession,
- la question foncière,
- la poursuite des travaux sur l'habitat pour les seniors (déplacement, services à domicile),
- la concertation avec l'ensemble des acteurs à développer.

PLANNING PRÉVISIONNEL 2022

PREMIER SEMESTRE 2022 :

Finalisation du PCAET avec mise en place de la concertation préalable.

Finalisation du projet de territoire.

Contractualisation avec le CD29 et CRB.

Lancement de l'élaboration d'un nouveau PLH.

DEUXIÈME SEMESTRE :

Procédure de validation du PCAET (6mois).

Mise en œuvre de la compétence AOM (mise en place d'un comité de partenaires, lancement de l'élaboration d'un Plan des Mobilités simplifié et d'un schéma directeur vélo).

1 960 594 €

c'est le montant des aides attribuées par la CCPF aux usagers, dans le cadre du PLH (2014 - 2021).

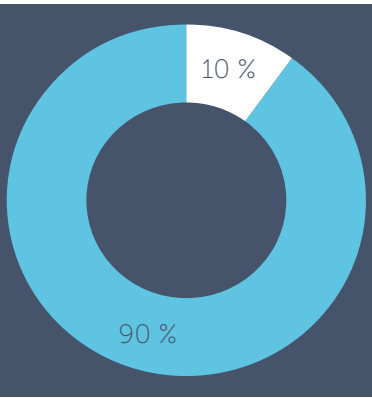

Répartition des aides

- Aides aux personnes agées pour le maintien à domicile.
- Aides aux jeunes ménages pour l'accession à la propriété

ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS

LES ESPACES SPORTIFS

La communauté de communes gère deux équipements sportifs (Bréhoulou et Kervihan) composés de divers salles d'activités : dojo, agrès, escalade, musculation, sports collectifs, danse, multi-activités, ainsi que des équipements de plein air comme pistes d'athlétisme et plateau sportif.

Elle met à disposition des salles de sport pour les associations locales et les scolaires du Pays Fouesnantais. Celles-ci sont affectées par créneaux horaires selon un planning annuel défini en début de saison. Après deux ans de travaux, l'espace sportif de Bréhoulou a officiellement réouvert en janvier 2021.

Du fait de la pandémie de COVID, le fonctionnement des structures sportives a été très réglementée et contrainte par l'évolution des protocoles sanitaires.

Une nouvelle association sportive est accueillie sur les infrastructures de la CCPF : Parkour Old School.

ZOOM

La dernière phase de travaux de l'espace sportif de Bréhoulou a été réceptionnée en cours d'année (à l'automne). Désormais, cet équipement propose 10 salles aux associations sportives et aux scolaires du territoire.

Un « Règlement de sécurité » a par ailleurs été signé par les associations et la CCPF, rappelant les consignes, le message d'alerte, la capacité d'accueil des salles, le plan d'évacuation.

PLANNING PRÉVISIONNEL 2022

Réaménagement de la salle d'agrès de Kervihan : nouvelle implantation plus sécurisante et renouvellement du matériel de gymnastique (praticable de compétition 12mx12m, 3 barres asymétriques, 1 barre fixe, 1 piste d'élan, 1 poutre pédagogique).

La salle disposera d'un nouvel éclairage en LED et d'un rafraichissement de la peinture.

Changement de l'éclairage de la salle de sport collectif de Kervihan, passage en LED.

CENTRE AQUATIQUE LES BALNÉIDES

Une nouvelle gouvernance

Le centre aquatique « Les Balnéides » a rouvert ses portes le 5 juillet 2021, après une fermeture dû à la crise sanitaire, sous une nouvelle organisation. L'établissement est désormais géré en régie directe par la CCPF.

Propriétaire du centre aquatique, la communauté de communes assurait déjà l'entretien et la maintenance de la structure. Ce passage en régie permet désormais de mutualiser certaines tâches, telles que les ressources humaines, les marchés publics ou les finances. Ces changements permettent aux agents des Balnéides de se concentrer sur leur cœur de métier : l'accueil du public, l'apprentissage de la natation et l'animation des activités. Une décision politique qui rentre dans la stratégie de développement économique et touristique au niveau local et bénéficie à tous les usagers, parmi lesquels les scolaires. En effet l'enseignement de la natation dans le milieu scolaire, primaire et secondaire, est désormais entièrement pris en charge par la Communauté de communes du Pays Fouesnantais.

Une nouvelle organisation

Plusieurs changements ont été opérés pour la réouverture, afin de s'adapter aux nouvelles attentes et d'améliorer l'offre des activités.

Une révision totale du système d'inscription des activités a été mené avec le passage à un système de réservation et de paiement en ligne, en caisse ou sur borne automatisée, ce qui permet aux usagers de pouvoir pratiquer plusieurs activités et de se positionner dans n'importe quels cours de la semaine ou du mois. Ce nouveau mode de réservation permet également de pratiquer ses activités toutes l'année ; il n'y a plus de temps de pause des activités. Pour ce faire la politique tarifaire a été revue.

Une planification avec une amplitude horaire plus importante sur les vacances scolaires (ouverture tous les matins) a été mise en place ainsi que la création de nouvelles activités : Séance d'aqua fit training et de sport santé en lien avec l'ARS.

Les soirées « Pool Party » sous un format adapté ont connu un véritable succès.

Pour mener à bien toutes ces nouveautés des travaux ont été nécessaires ils ont concerné l'ensemble du réseau informatique, la partie électrique, la peinture, la signalétique, le contrôle d'accès, etc.

ZOOM

UNE ANNÉE MARQUÉE PAR LA CRISE SANITAIRE

5 protocoles ont été mis en place depuis l'ouverture en juillet.

Le pass sanitaire a du être mis en place le 21 juillet, les agents ont été sollicités afin de contrôler les pass, en journée mais surtout le soir, afin d'avoir un contrôle sur les activités. 6 355 pass contrôlés pour les activités adultes sur la période du 21/07/2021 au 31/12/2021 et 17 153 pass contrôlés en ouverture publique.

Fréquentation sur les 6 mois d'ouverture

Entrées publiques : 26 507
Ventes de séances pour toutes les activités proposées : 13 481
Inscription à l'école de natation : 479
Fréquentation des écoles : 2 866 entrées
Fréquentation des clubs et associations : 727 entrées

PLANNING PRÉVISIONNEL 2022

Les orientations budgétaires 2022 vont permettre des travaux sur l'équipement dont le remplacement du toboggan actuel. Ces travaux et les nouveaux équipement ludiques qui vont être installé vont permettre de renforcer le centre aquatique et le positionner comme un équipement incontournable dans la stratégie de développement économique et touristique du Pays Fouesnantais.

TRAVAUX

PATRIMOINE BÂTI

Les dépenses liées au patrimoine bâti représentent un investissement de près de 3 millions d'euros TTC, dont les principales dépenses se sont concentrées sur :

- Le chantier de rénovation phase 2 de l'espace sportif de Bréhoulou qui finalise l'opération sur les années 2020-2021 avec près de 5 millions d'euros HT dépensés en totalité. C'est un bâtiment dans son ensemble de près de 3 740 m² comprenant une grande salle de sports collectifs, 2 salles sportives multi activités, une salle de danse, cinq petites salles multi activités de 50 m² à 180 m², une salle de musculation de 157 m², une salle de réunion, des vestiaires/douches, sanitaires, des rangements et des locaux techniques.
- La Transformation de locaux Ty Bos à Quimper pour accueillir la structure tôt ou tard le temps des travaux en 2022.
- Les études pour la rénovation de la crèche tôt ou tard.
- Les études pour L'hôtel de Communauté.
- Les études et démarrages des travaux d'extension des garages de Kerambris.
- La rénovation de plusieurs locaux du centre aquatique des Balnéides.
- L'intégration en régie de la gestion technique des Balnéides et la réalisation de travaux d'amélioration des réseaux.
- La rénovation de plusieurs secteurs à l'EHPAD Ti Ar C'Hoat.

ZOOM

La communauté de communes assure des missions d'assistance technique auprès des communes et de ses partenaires. C'est notamment le cas pour la commune de Pleuven. La CCPF est intervenue pour la réalisation du programme de construction d'un espace sportif et la consultation du Maître d'oeuvre. La communauté de communes a également porté assistance au CIAS pour la réalisation de travaux de restructuration pour la cuisine d'un des EHPAD.

Espace sportif de Bréhoulou - avril 2019

Espace sportif de Bréhoulou - septembre 2021

VOIRIE, VOIES VÉLO ET RANDONNÉE

La communauté de communes réalise les études et les différents aménagements de voiries, mais également des aménagements cyclables sur l'ensemble du territoire. La CCPF gère également l'entretien des chemins de randonnée et des espaces naturels.

De nombreux travaux ont été réalisés sur l'année 2021, principalement pour l'aménagement de voiries et de voies cyclables. Sur la commune de Fouesnant, la CCPF a aménagé une voie cyclable entre le giratoire de l'Odet et celui de Bréhoulou, allée de Loc'Hilaire ainsi qu'à l'entrée de Beg-Meil. En continuité de la voie cyclable de Penfoulic, la CCPF a réalisé un ouvrage, permettant de sécuriser la circulation des usagers, y compris les personnes à mobilité réduite. D'autres aménagements cyclables ont également vu le jour route du Poulmic à Bénodet, ou le tronçon entre le cimetière et le secteur du Prajou à Pleuven. Sur Saint-Evarzec, la route de Menez-Rohou a bénéficié d'aménagements de voirie.

Concernant les sentiers de randonnée, la CCPF a lancé en 2021 un recensement de ceux-ci, en lien avec les communes du Pays Fouesnantais. L'objectif est d'actualiser les itinéraires des différents sentiers de randonnée.

1 600 000 €

c'est le montant des travaux pour les voies cyclables aménagées en 2021.

Digue de Penfoulic à Fouesnant

Route du Poulmic à Bénodet

PLANNING PRÉVISIONNEL 2022

Diagnostique du parc d'éclairage public.

Réalisation du Platelage du Vorlen.

Deuxième phase de la continuité écologique de Penfoulic – Meil C'Hoet à Fouesnant.

Aménagement cyclable entre le giratoire de l'Odet et le giratoire de Menez Saint-Jean à Clohars-Fouesnant.

Aménagement cyclable le long de la route départementale de Bénodet, entre le giratoire de la Gendarmerie et celui du Netto, sur la commune de Fouesnant. Maîtrise d'Ouvrage déléguée.

Aménagement du giratoire de Carn Yann sur la commune de Saint-Evarzec.

Aménagement cyclable de Port La Foret – Hameau du Gouérou à La Forêt-Fouesnant, dans la continuité de l'aménagelment que sera réalisé sur le bas de l'Anse du Bourg.

Etudes d'aménagement cyclables sur la route du Canvez – Hent Beg Croissen sur la commune de Bénodet.

Études 2e tranche de la route de Mestrézec, route de Mousterlin et avenue de la Pointe du Cap Coz à Fouesnant.

Études d'aménagements des routes de Kerleven, route de Port la Foret sur la commune de La Forêt-Fouesnant.

SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE (SIG)

La communauté de communes dispose d'un Système d'Information Géographique (SIG) dont la mission est l'administration d'un WebSig communautaire, rassemblant les référentiels cartographiques (cadastre, photographies aériennes, ...). Ce SIG recense également de nombreuses informations géolocalisées métiers : urbanisme, eau potable et assainissement, voirie et patrimoine bâti, espaces naturels, gestion des déchets, tourisme, ...

Le SIG entretien des relations étroites avec les partenaires publics et privés, afin d'alimenter ses bases de données géographiques tout en veillant à garantir la qualité, la fiabilité, et la sécurité des données.

La transversalité du SIG est un atout majeur, répondant ainsi aux demandes des différents services par des études et des productions cartographiques à l'échelle communale et intercommunale. De plus, le service SIG assure la formation et l'assistance auprès des utilisateurs des outils métiers mis à disposition sur le territoire.

Il accompagne également les services communautaires et les collectivités dans la mise en conformité de leurs réseaux, conformément à la réglementation DT-DICT.

Dématérialisation des autorisations d'urbanisme

L'action de dématérialisation des autorisations d'urbanisme s'est poursuivie en 2021, au sein des services instructeurs des communes, à travers un accompagnement, des formations et la mise en place d'outils numériques. L'objectif étant de proposer aux pétitionnaires dédiés (via un guichet unique) la possibilité de déposer leurs dossiers par voie dématérialisée à partir du 1er janvier 2022, en 'application de la loi ELAN.

Géoréférencement des réseaux sensibles

L'année 2021 a été marquée par le lancement d'un marché public de détection et de géoréférencement des réseaux « sensibles » communaux et intercommunaux en Classe de précision A. La réforme DT-DICT dite « anti-endommagement » du 12 juillet 2012 impose à tous les gestionnaires de réseaux, dont les collectivités, de détecter et d'identifier en Classe A tous les ouvrages, tronçons d'ouvrages et branchements selon un calendrier pré-défini. Dans ce cadre la réforme DT-DICT dite « anti-endommagement » du 12 juillet 2012, le service SIG accompagne les services communaux et intercommunaux dans la mise en conformité de leurs réseaux.

PLANNING PRÉVISIONNEL 2022

Au 1er janvier 2022, les pétitionnaires (professionnels et particuliers) pourront déposer leurs dossiers de demande d'urbanisme sur les sites officiels des communes du Pays Fouesnantais via un guichet unique. Ainsi, le service SIG mettra en œuvre les outils nécessaires auprès des services instructeurs des communes pour répondre à cette démarche.

Dans le cadre de la réforme « anti-endommagement » le service SIG continuera son action d'accompagnement auprès des communes et des services communautaires. Il assurera également le suivi et le contrôle des prestations de détection et de géoréférencement des réseaux « sensibles ». Ce travail sera complété, par une réflexion sur un Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS), afin de disposer d'un fond de plan ou référentiel topographique à très grande échelle, visant ainsi à y positionner les données telles que les réseaux.

ÉCONOMIE DU TERRITOIRE

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La CCPF, à travers les aides accordées aux entreprises, a continué à soutenir l'économie locale dans un contexte de crise sanitaire. Parallèlement, le service développement économique a assuré l'accueil des porteurs de projets, la commercialisation des terrains en zone d'activités économiques, la gestion de l'espace entreprises, la participation au service public d'accompagnement aux entreprises (SPAE) en lien avec la Région Bretagne, la Chambre de commerce et d'industrie, la Chambre de métiers et de l'artisanat, la Technopole et divers organismes (Région Bretagne, Finistère Mer Vent, Quimper Cornouaille développement, Finistère 360, etc.).

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA RÉGION ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Dans le domaine économique, la Région Bretagne dispose d'une compétence exclusive sur les aides aux entreprises et sur la définition des orientations en matière de développement économique. Les EPCI gardant la compétence sur le foncier et l'immobilier d'entreprise. À ce titre, la CCPF a renouvelé en 2021 sa convention de partenariat jusqu'au 30 juin 2023 avec les objectifs suivants :

- harmoniser les politiques de la Région Bretagne et de l'EPCI dans le domaine du développement économique, en conformité avec leurs priorités communes et en compatibilité avec les orientations du SRDEII (Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation) ;
- s'accorder sur les dispositifs d'aides aux entreprises à déployer sur le territoire et d'autoriser l'EPCI à intervenir ;
- organiser le SPAE (Service Public d'Accompagnement aux Entreprises).

LE PASS COMMERCE ET ARTISANAT NUMÉRIQUE

En partenariat avec la Région, la CCPF propose un dispositif d'aide financière à la digitalisation des entreprises du territoire. C'est une aide sous forme de subvention. Le montant de la subvention est de 50 % des dépenses éligibles comprises entre 2 000 € HT et 15 000 € HT. Les dépenses éligibles sont :

- les investissements immatériels liés à la réalisation d'une prestation de conseil en lien avec le numérique, ou prestation liée à la création de site internet ou visant à améliorer la visibilité sur le web (e-boutique, visites virtuelles...) ;
- les investissements matériels en lien avec les prestations numériques (ordinateurs, tablettes, appareil photo...).

21 entreprises ont bénéficié du dispositif pour un montant d'aide de la CCPF de 23 500 €. Ce dispositif a été reconduit jusqu'au 30 juin 2023.

FONCIER

La commercialisation des terrains s'est poursuivie notamment au Parc d'activités des Glénan, sur la zone de kerliverien (4 terrains) et sur la zone de Troyalac'h Sud (3 terrains) pour un montant total de près de 940 000 € TTC.

LES CIRCUITS COURTS

La réflexion pour développer les circuits courts en lien avec les producteurs locaux a été engagée. Une carte interactive qui répertorie l'ensemble des producteurs du territoire est mise en place sur le site de la CCPF, elle compte aujourd'hui une quinzaine de producteurs.

940 000 €

C'est le montant des ventes de terrains sur les différentes zones d'activité.

ZOOM

UN NOUVEAU SERVICE POUR LES PORTEURS DE PROJETS : LA BOURSE DE L'IMMOBILIER

Créé en 2021 et disponible sur le site internet de la CCPF, la bourse de l'immobilier répertorie l'ensemble des locaux disponibles sur le territoire du pays fouesnantais. Elle a pour but de faciliter la recherche des porteurs de projet cherchant à s'implanter sur le territoire. En lien avec les agences immobilières, la mise à jour est effectuée très régulièrement, elle compte aujourd'hui 24 offres.

PLANNING PRÉVISIONNEL 2022

FONCIER

Poursuivre la commercialisation du PA des Glénan (secteur Kerliverien et Kerorié)

Mettre en œuvre le projet d'extension de 4.4 ha de la Grande halte à La Forêt Fouesnant pour répondre à la demande des entreprises.

Réflexion sur la stratégie d'expansion de la ZA de Troyalac'h.

EMPLOI

Proposer une action pour l'emploi saisonnier sur le Pays Fouesnantais afin d'aider les entreprises dans leurs problématiques de recrutement.

SOUTIENS AUX ENTREPRISES

Maintien du dispositif du Pass commerce artisanat numérique.

Réflexion sur les aides agricoles.

PROMOTION TOURISTIQUE

« Une stratégie digitale renforcée pour répondre à la demande des clientèles ».

L'appellation La Riviera Bretonne permet d'assurer la promotion touristique du Pays Fouesnantais à l'échelle nationale et internationale. Le service mène des opérations de promotion et de communication, en lien avec les 3 Offices de tourisme. Il s'implique également dans les stratégies de la Destination Quimper Cornouaille et de la Région Bretagne en participant à des actions de promotion et des projets de développement. Ces missions renforcent l'attrait touristique du territoire et contribuent au bon développement économique du secteur touristique et des retombées pour les socioprofessionnels du Pays Fouesnantais.

Comme l'an passé, la communication digitale a occupé une place majeure dans la stratégie de promotion de La Riviera Bretonne. Les outils numériques ont permis à la destination de La Riviera Bretonne, de conserver un lien avec la clientèle pendant les périodes difficiles de restrictions liées à la crise de la COVID-19.

C'est pourquoi une messagerie conversationnelle (Live Chat) a été installée sur l'ensemble des sites internet afin d'apporter aux équipes des 3 Offices de tourisme une solution favorisant l'échange avec les clientèles, et répondre plus rapidement à leurs demandes.

Un module « Favoris » a également été mis en place, permettant aux utilisateurs d'enregistrer leurs coups de cœur au fil de leur navigation sur les sites, et les exporter ou les imprimer par la suite.

L'ensemble des sites a également été mis en conformité avec les nouvelles normes du Règlement Général sur la Protection des Données.

2 700 000

C'est le nombre de personnes touchées par l'animation de nos pages Facebook et Instagram en 2021.

Dans un contexte où les clients sont de plus en plus connectés, ils sont aussi de plus en plus sollicités : une présence accrue sur les médias sociaux a également été déployée.

Dans le cadre des opérations de promotion avec le CRTB (Région Bretagne), la destination a mené un partenariat avec un couple d'influenceurs : les @BestJobers. Ils ont a été accueilli en mai pour un court séjour en Pays Fouesnantais. La destination a pu être valorisée « hors saison » au printemps grâce à une communication accrue sur leur compte Instagram, avec des contenus sur la nature, les balades, la randonnée, les activités de bord de mer comme le kayak, très appréciées des clientèles.

Les « trophées de La Riviera Bretonne », en partenariat avec les 2 golfs du Pays Fouesnantais ont rassemblé près de 200 participants. Un événement très apprécié après deux années rythmées entre confinements et restrictions.

En matière de développement des outils touristiques : le projet d'une photothèque commune pour les 3 Offices de tourisme a été lancé fin 2021.

Le déploiement du wifi territorial a continué de s'étendre sur le territoire : 3 nouveaux Hotspots ont été implantés sur le Pays Fouesnantais (Clohars-Fouesnant et Fouesnant, Balnéides et Skate-park).

ZOOM

Une campagne digitale sous la marque « Bretagne » en lien avec le CRTB et les autres destinations touristiques de Bretagne a été menée au printemps et a très bien fonctionné sur le web : 18 millions de personnes touchées, 125 000 clics sur l'encart de La Riviera Bretonne. Suite à ce succès la campagne a été déclinée pour la saison automnale et diffusée de septembre à novembre. Cette opération a permis de promouvoir le territoire sur les ailes de saison (printemps – automne).

PLANNING PRÉVISIONNEL 2022

En 2022, la communauté de communes et les équipes des 3 Offices de tourisme vont être accompagnés sur les réseaux sociaux par une agence spécialisée. L'objectif est de renforcer la présence de la destination sur les réseaux sociaux et de développer une stratégie digitale collective pour un impact plus fort sur les médias sociaux.

Les sites internet vont être optimisés afin de bénéficier d'un meilleur référencement, des mises à jour plus fluides et surtout répondre aux nouvelles attentes des clientèles (traduction en néerlandais par ex.)

Le service continuera à collaborer avec le Comité Régionale du Tourisme de Bretagne pour des actions de promotions sur le web au niveau national et international et accueillera notamment une influenceuse belge de renom pour un séjour au printemps en Riviera Bretonne.

PETITE ENFANCE

RELAIS PETITE ENFANCE

Le Relais Petite Enfance (RPE) informe les parents sur les différents modes d'accueil du territoire. Il met à disposition des familles les listes actualisées des assistants maternels et propose un accompagnement personnalisé tout au long de l'accueil du jeune enfant jusqu'à sa scolarisation. Le RPE se charge également des demandes d'inscription en crèche, halte-garderie et renseigne les familles qui cherchent une baby-sitter.

Le RPE propose des ateliers d'éveil en matinée sur les 7 communes du Pays Fouesnantais. Ces espaces de jeu sont adaptés aux tout-petits et respectueux de leur rythme. Ils offrent un cadre d'échange et de rencontre aux professionnels de l'accueil individuel.

Le RPE participe à l'observation des conditions locales d'accueil du jeune enfant et informe les assistants maternels sur les conditions d'exercice de leur profession. Ce service est ouvert toute l'année sans interruption, les 2 permanences en soirée de 17 h 30 à 19 h permettent de recevoir les parents et assistants maternels ayant des contraintes professionnelles.

LE SOUFFLE D'AIR

Initié en octobre 2020 par le Relais Petite Enfance, cet espace d'échanges réunit des familles qui viennent d'avoir un enfant au 3e lieu de l'Archipel de Fouesnant 2 jeudis par mois. Puéricultrice, sage-femme et autres professionnelles répondent aux questions liées à l'arrivée d'un bébé et permettent, notamment aux nouveaux arrivants sur le Pays Fouesnantais, de tisser des liens avec d'autres parents. Le souffle d'air est un lieu d'écoute et de partage pour les familles qui trouvent également toutes les informations sur les services à leur disposition sur le territoire.

ATELIERS D'ÉVEIL ITINÉRANTS SUR LES 7 COMMUNES

Proposition variée et de qualité tout au long de l'année pour favoriser l'éveil et l'épanouissement des petits fouesnantais, les ateliers d'éveil permettent aussi aux professionnelles de l'accueil individuel d'échanger sur leur pratique et de sortir de leur isolement.

Le Relais Petite Enfance organise des sorties nature « Gang des poussettes » (Penfoulic à Fouesnant, le Vieux-Port de la Forêt-Fouesnant, etc.), des séances de psychomotricité, d'expression corporelle, de découverte de la musique.

Il travaille également avec les acteurs locaux comme les médiathèques avec des séances « bébés lecteurs » ou des ateliers partagés avec les crèches Bidibulle, Bateau Bleu et Tôt ou Tard.

ANALYSE DE PRATIQUE

Un groupe de 6 assistantes maternelles (qui exercent leur profession en MAM ou à domicile) ont participé à des soirées d'analyse de pratique professionnelle dans le but d'accueillir au mieux les jeunes enfants et leurs familles.

ACTUALISATION DE L'ESPACE RESSOURCES DU SITE DE LA CCPF DÉDIÉ À LA PETITE ENFANCE.

Le RPE favorise l'information liée à l'accueil du jeune enfant en alimentant régulièrement les espaces dédiés aux familles et aux professionnels du territoire sur le site internet de la Communauté de Communes : partage d'activité d'éveil, références bibliographiques spécialisées Petite Enfance, accès au Portail familles permettant aux parents d'effectuer leur pré-inscription crèche en ligne, découverte de l'ensemble des modes d'accueil du territoire.

ZOOM

RELAXATION POUR LES PETITS ET LES GRANDS

La situation sanitaire a impacté les assistantes maternelles dans leur pratique quotidienne auprès des jeunes enfants.

Des séances de relaxation en soirée, à l'espace sportif de Bréhoulou ont permis de réduire le stress et les contraintes quotidiennes liées à la COVID. Certaines professionnelles volontaires ont approfondi cette démarche sous forme avec d'Art Thérapie qui favorise la détente par le dessin.

Des séances adaptées aux jeunes enfants appelées « Lilo p'tites graines » ont également été proposées sous forme d'ateliers d'éveil ludiques avec la même intervenante au dernier trimestre 2021. En écoutant des histoires, les enfants s'apaisent et libèrent leurs tensions.

PLANNING PRÉVISIONNEL 2022

« Circomotrité » Projet de découverte du cirque entre le Relais Petite Enfance, le groupe des petits de l'ALSH de Saint-Evarzec et les crèches Bidibulle, Bateau Bleu et Tôt ou Tard de février à avril 2022. Trois séances seront également proposées aux parents avec leur enfant le samedi matin. Le projet sera clôturé par un spectacle qui réunira, les familles et les professionnels des structures Petite Enfance du territoire.

« Sortir pour mieux grandir » soirée sur le thème de l'éveil à la nature organisée avec la collaboration de la puéricultrice de PMI en mars 2022.

« Je découvre l'école » projet passerelles entre les enfants accueillis par les assistantes maternelles et les petites sections de l'école maternelle Léonard De Vinci de Saint-Evarzec. Une matinée en commun autour de la motricité libre permettra aux enfants de se familiariser avec leur future école et les professionnels qui les accueilleront.

« Les réflexes archaïques » soirée animée par une psychomotricienne prévue en avril 2022 à destination des professionnels Petite Enfance et des familles du territoire.

Formation Sauveteur Secouriste au Travail : 50 assistantes maternelles du Pays Fouesnantais seront formées aux gestes de premiers secours auprès du jeune enfant au cours du 1er trimestre 2022.

Semaines de la Petite Enfance en partenariat avec Très Tôt Théâtre, la CAF et les partenaires locaux Petite Enfance.

La Communauté de Communes du Pays Fouesnantais participe, pour la première fois, à ce projet qui se décline sur l'ensemble du Finistère.

Un Spectacle adapté au jeune public « le disco des oiseaux » sera joué à 3 reprises début mars à l'Archipel de Fouesnant.

Des ateliers d'éveil sonore « Naturo Disco » en lien avec le spectacle seront proposés début avril à Bénodet et Gouesnac'h ainsi que deux soirées de formations pour les professionnelles « Petite Enfance » du territoire.

4 315

C'est le nombre de contacts reçus par le RPE en 2021 (accueil physique, téléphonique et courriels)

LES MULTI-ACCUEILS

Les établissements d'accueil de jeunes enfants Bidibulle (Fouesnant) et Bateau Bleu (Clohars-Fouesnant) accueillent chacun jusqu'à 24 enfants de 3 mois à 3 ans, en accueil régulier et occasionnel. Ce sont des lieux d'éveil et de socialisation des jeunes enfants. Les enfants y sont accueillis dans le respect de leur rythme et en dialogue avec les parents. L'accueil y est possible du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h30.

L'année 2021 a été marquée par la concrétisation de projets qui n'avaient pas pu aboutir l'an passé du fait de la pandémie.

Les équipes ont bénéficié de l'intervention d'une médiatrice, spécialisée dans l' « analyse de pratique » et qui a permis aux professionnels de la petite enfance d'harmoniser leurs pratiques et de communiquer davantage sur le fonctionnement des structures, ou de situations difficiles. Ces interventions sont fortement encouragées par la CAF et ont vocation à être pérennisées dans le temps.

Bateau Bleu a une nouvelle fois accueilli les enfants de personnel prioritaire issus des deux multi-accueils ainsi que de l'extérieur en avril 2021 durant la période de fermeture nationale des écoles et des structures petite enfance liée à la crise sanitaire. Douze enfants ont ainsi pu être accueillis.

À Bidibulle, les enfants ont aménagé des potagers : plantes aromatiques, tomates cerises, potimarrons, fraises... ils ont pu goûter au plaisir des légumes plantés

soi-même. Des composteurs ont également été installés à cette occasion par les services de la CCPF.

Les enfants ont pu participer à diverses sorties : plage, connaissance avec les chevaux, manège.

Les deux multi-accueils ont maintenu les interventions musicales et de psychomotricité auprès des enfants, essentielles pour leur bon développement.

Il est à noter que la CAF a fortement soutenu financièrement le fonctionnement des multi-accueils. La PMI a également été présente, notamment pour la bonne compréhension et l'application des protocoles sanitaires qui ont fortement évolué au cours de l'année, en lien avec le médecin référent des structures.

Origine des enfants par commune

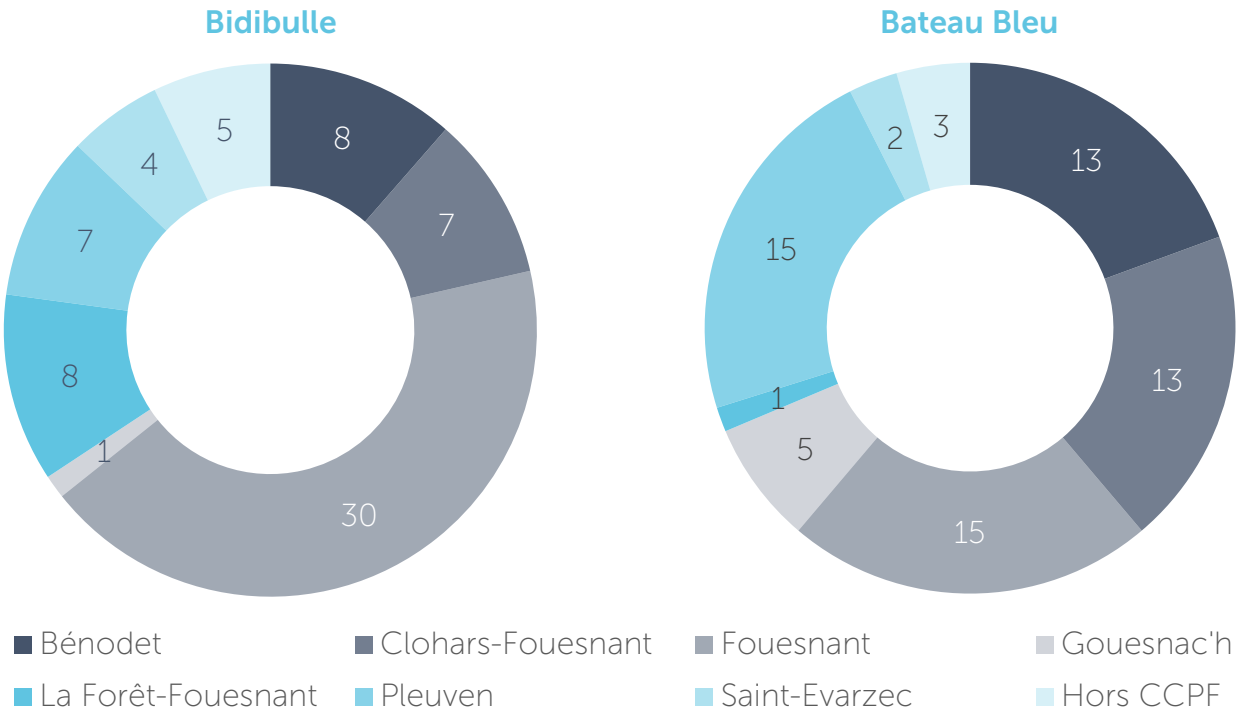

ZOOM

En fin d'année, les deux équipes des multi-accueils ont vécu deux journées pédagogiques qui leur ont permis de travailler sur l'accueil du jeune enfant en EAJE (Établissement d'accueil du Jeune Enfant) L'objectif était triple :

- Favoriser un accueil bienveillant, sécurisant pour l'enfant, pour son parent.
- Intégrer l'accueil comme pensée institutionnelle.
- Se doter d'outils favorisant l'accueil.

Bidibulle :

70 enfants accueillis : 22 en accueil occasionnel, 48 en accueil régulier

Bateau Bleu :

67 enfants accueillis : 28 en accueil occasionnel, 39 en accueil régulier

Les équipes du Bateau Bleu ...

et de Bidibulle

Pays
Fouesnantais
Communauté de Communes

Pays Fouesnantais
Communauté de Communes

BÉNODET - CLOHARS-FOUESNANT
FOUESNANT - GOUESNAC'H - LA FORÊT-FOUESNANT
PLEUVEN - SAINT-ÉVARZEC